



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4717^e séance

Mardi 11 mars 2003, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Traoré	(Guinée)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Ndoumbe Eboule
	Chili	M. Streeter
	Chine	M. Wang Yingfan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. de la Sablière
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Lettre datée du 7 mars 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/283)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Lettre datée du 7 mars 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/283)

Le Président : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Albanie, de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Australie, du Bélarus, de la Bolivie, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de Cuba, de l'Égypte, d'El Salvador, de la Géorgie, de la Grèce, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iraq, de l'Islande, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Japon, du Koweït, de la Lettonie, du Liban, de la Malaisie, du Nicaragua, du Nigéria, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la République de Corée, de la République démocratique populaire lao, de la République dominicaine, de la République islamique d'Iran, de Singapour, du Soudan, de la Suisse, de la Thaïlande, de la Turquie, du Viet Nam et du Zimbabwe, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Aldouri (Iraq) prend place à la table du Conseil. M. Kumalo (Afrique du Sud), M. Nesho (Albanie), M. Baali (Algérie), M. Listre (Argentine), M. Dauth (Australie), M. Ivanov (Bélarus), M. Murillo de la Rocha (Bolivie), M. Moura (Brésil), M. Heinbecker (Canada), M. Giraldo (Colombie), M. Rodriguez Parrilla (Cuba), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Lagos Pizzati (El Salvador), M. Lordkipanidze (Géorgie), M. Vassilakis (Grèce), M. Nambiar (Inde), M. Hidayat (Indonésie), M. Ingólfsson (Islande), M. Own (Jamahiriya arabe

libyenne), M. Haraguchi (Japon), M. Abulhasan (Koweït), M. Jegermanis (Lettonie), M. Diab (Liban), M. Zainuddin (Malaisie), M. Sevilla Somoza (Nicaragua), Mme Yahaya (Nigéria), M. Kolby (Norvège), M. Mackay (Nouvelle-Zélande), M. Manalo (Philippines), M. Sin Joun-yung (République de Corée), M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao), M. Padilla Tonos (République dominicaine), M. Zarif (République islamique d'Iran), M. Mahbubani (Singapour), M. Erwa (Soudan), M. Staehelin (Suisse), M. Kasemsarn (Thaïlande), M. Cengizer (Turquie), M. Ngo Duc Thang (Viet Nam) et M. Chidyausiku (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu du représentant de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander que, conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, S. E. M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, soit invité à participer au débat sur la question intitulée "La situation entre l'Iraq et le Koweït", qui commencera le 11 mars 2003. »

Cette lettre sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/2003/292.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Yahya Mahmassani conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre qui se lit comme suit :

« En ma qualité de Président du Groupe des États islamiques, j'ai l'honneur de demander que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, S. E. M. Mokhtar Lamani, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, soit invité à participer au débat sur la question intitulée "La situation entre l'Iraq et le Koweït". »

Cette lettre sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/2003/298.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'inviter S. E. M. Mokhtar Lamani conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mokhtar Lamani à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit aujourd'hui comme suite à la demande présentée dans une lettre datée du 7 mars 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée sous la cote S/2003/283.

Je voudrais saluer la présence à la présente séance de la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette.

Avant de donner la parole aux orateurs, je voudrais demander aux participants de limiter leur intervention à sept minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec efficacité et dans les délais. Je vous remercie de votre compréhension et de votre coopération.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*): Ma délégation souhaiterait vous exprimer, Monsieur le Président, sa gratitude pour avoir organisé le présent débat public. Nous voudrions également remercier la délégation de la Malaisie, Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, d'avoir demandé la tenue de la présente séance, vu la

nécessité qu'il y a d'entendre l'avis de la communauté internationale, dans un esprit de transparence et de responsabilité collective, sur un problème dangereux et sur une menace d'agression contre un État membre du Mouvement.

Dans ma déclaration, je m'emploierai à répondre à certaines questions sur lesquelles les représentants de nombreux États ont porté leur réflexion, en particulier l'enchevêtrement des faits, les mensonges et les fausses allégations propagés par les États-Unis et le Royaume-Uni concernant le respect et l'application par l'Iraq des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Premièrement, l'Iraq a-t-il respecté et respecte-t-il les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives au désarmement? L'Iraq a coopéré avec la Commission spéciale des Nations Unies (CSNU) pendant huit années durant lesquelles 95 % des tâches de désarmement ont été menées à bien entre 1991 et 1994. Ceci avait été confirmé par M. Ekeus. La coopération s'est poursuivie jusqu'en 1998, ce qui a amené l'ancien inspecteur Scott Ritter, citoyen des États-Unis et inspecteur principal à l'époque, à reconnaître que l'Iraq ne détenait plus d'armes de destruction massive. Aujourd'hui, après le retour des inspecteurs – qui avaient été évacués de l'Iraq en 1998 par M. Butler sur l'ordre des États-Unis d'Amérique –, M. Blix a déclaré dans son exposé du 7 mars 2003 que l'Iraq coopère activement, et il a évoqué en détail l'ampleur et la nature de cette coopération.

Deuxièmement, les inspecteurs se heurtent-ils à des problèmes pour accéder aux sites à inspecter? M. Blix et M. ElBaradei ont répondu que l'Iraq avait ouvert toutes les portes et tous les sites aux inspecteurs et qu'ils n'avaient rencontré aucun obstacle, que les inspections actuellement en cours s'effectuaient avec sérieux, efficacité et de façon immédiate, et que les inspecteurs peuvent facilement accéder à tous les sites qu'ils souhaitent inspecter sans se heurter à aucun problème notable.

Troisièmement, les inspecteurs ont-ils découvert des armes de destruction massive? Les réponses de M. Blix et de M. ElBaradei ont confirmé que les activités d'inspection n'avaient abouti à la découverte d'aucune arme de destruction massive et d'aucun programme de fabrication de telles armes. Elles ont confirmé que l'Iraq a récemment déclaré de façon unilatérale son programme de missiles et que l'Iraq

procède à la destruction des missiles Al Samoud 2 sous la supervision de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) qui les avait tenus pour interdits.

Quatrièmement, les États-Unis et le Royaume-Uni ont-ils été en mesure de démontrer l'existence d'armes ou de programmes interdits par les données et les documents des services de renseignements qu'ils ont présentés? À cette question M. Blix et M. ElBaradei ont répondu négativement. En fait, l'un des documents présentés, qui faisait état d'une tentative par l'Iraq d'importation de l'uranium d'un pays africain, s'est avéré être un faux. En outre, le dernier rapport des services de renseignements soumis par la Grande-Bretagne était, à l'origine, une thèse d'un étudiant d'origine iraquienne rédigée en 1990. Ce rapport des services de renseignements contenait des informations déjà publiées et plagiées par les services de renseignements britanniques et était plein de fautes de langue et de syntaxe, selon la déclaration de l'étudiant.

Les allégations faites par M. Powell le 5 février 2003 n'ont pas été corroborées par les preuves que détiennent les inspecteurs après 4 mois d'inspections renforcées en Iraq. Par conséquent, aucune de ces allégations – aucun des soi-disant faits avancés par M. Powell – ne s'avère fondée.

Cinquièmement, y-a-t-il des lacunes dans les travaux des inspecteurs et dans leurs capacités scientifiques et techniques de découvrir des programmes ou des armes proscrites? Les inspecteurs sont équipés du matériel le plus sophistiqué, d'un équipement permettant d'analyser le sol, l'eau et l'air, de capteurs à distance qui détectent les matériaux enfouis dans le sol, de détecteurs de vibration et d'avions de surveillance. L'Iraq n'a nullement entravé les travaux des inspecteurs sur le plan technique.

Sixièmement, la résolution 1441 (2002) n'était-elle pas une initiative des États-Unis et du Royaume-Uni visant à renforcer le régime des inspections et à remettre en cause la mise en oeuvre de la résolution 1284 (1999)? L'acceptation par l'Iraq de la mise en oeuvre de la résolution 1441 (2002) et son application stricte de toutes ses dispositions ont empêché les États-Unis et le Royaume-Uni d'utiliser ce prétexte pour déclarer la guerre à l'Iraq. Ayant perdu cette possibilité, ils ont commencé à remettre en question les inspections, les inspecteurs et leurs capacités. Ils ont

alors cherché de nouveaux prétextes tels que le terrorisme, le changement de régime, la menace représentée par l'Iraq pour ses voisins, pour les intérêts des États-Unis et la nécessité d'avoir recours à la force pour détruire les soi-disant armes de destruction massive. Cela signifie la guerre, qui est l'objectif principal de ce jeu.

Septièmement, est-ce que le document soumis par la COCOVINU au Conseil de sécurité à sa dernière séance (S/2003/232), qui traite des questions de désarmement en suspens, signifie qu'il y a bien des armes de destruction massive en Iraq? M. Blix a répondu à cette question en disant que le document portant sur les questions de désarmement en suspens ne prouvait aucunement que l'Iraq possédait des armes ou des programmes proscrits. Ce document énumère au contraire une liste de questions dont les réponses permettront à la COCOVINU de vérifier la destruction antérieure de ces armes en 1991 afin de parvenir à ce qu'on appelle le bilan matières. La COCOVINU, à l'instar de son prédécesseur, la Commission spéciale, a réitéré cela.

Il convient de se souvenir que l'Iraq a demandé à la COCOVINU depuis quelque temps, même avant l'adoption de la résolution 1441 (2002), de présenter un tel document. Il serait donc particulièrement important que l'Iraq examine les tâches qui lui incombent afin de les exécuter le plus rapidement possible pour étudier ces questions et y répondre.

Huitièmement, les prétendues nouvelles preuves présentées ces deux derniers jours par les États-Unis et le Royaume-Uni alléguant que l'Iraq est en violation patente des résolutions du Conseil de sécurité reflètent à l'évidence, selon moi, l'embarras dans lequel se trouve l'Administration des États-Unis pour tenter de prouver la véracité de ses allégations antérieures. Ces allégations ont été tournées en ridicule. Il ne s'agit que d'un petit avion sans pilote primitif expérimental sans prototype en vue de sa fabrication. Les équipes d'inspection ont examiné l'avion, ses spécifications et ses caractéristiques. Elles ont vérifié ses spécifications techniques, en particulier les capacités de son réservoir d'essence et de son moteur. Des tests ont été réalisés non loin de l'aéroport. Cet avion expérimental est contrôlé à l'aide de radios et est à portée de vue du contrôleur au sol. Il ne va pas au-delà de huit kilomètres. Il ne s'agit donc ni d'une arme de destruction massive ni d'une méthode de livraison qui

dépasse la portée exigée dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Peut-on vraiment parler de violation patente des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 1441 (2002)? Il vous appartient de déterminer la véracité de ces allégations lesquelles reflètent la faillite morale de l'Administration des États-Unis dans ses tentatives de convaincre la communauté internationale que ces allégations sont vraies. C'est en fin de compte à la COCOVINU qu'il appartient de juger et de tirer des conclusions.

J'aimerais terminer ma déclaration en énonçant les deux points suivants. Premièrement, l'Iraq savait lorsqu'il a commencé à examiner cette question que les États-Unis et le Royaume-Uni mettraient en doute tous les résultats obtenus, car leur objectif n'est pas le désarmement. Celui-ci a déjà été réalisé. Ils le savent bien, comme cela a été attesté par la COCOVINU et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Leur objectif est plutôt de mettre la main sur notre pétrole, de contrôler la région et d'en redessiner les frontières pour garantir la continuation des intérêts vitaux des États-Unis pendant une longue période. Cela équivaut de fait à une nouvelle colonisation directe de la région.

Deuxièmement et enfin, l'Iraq a pris la décision stratégique de se débarrasser de ses armes de destruction massive. Si tel n'avait pas été le cas, l'Iraq n'aurait pas coopéré avec la COCOVINU. Aujourd'hui, l'Iraq réaffirme sa disposition à coopérer de manière fructueuse et constructive pour aider à déterminer avec certitude l'absence d'armes de destruction massive en Iraq et pour que les sanctions soient levées. Nous répondrons de manière convaincante à tous ceux qui doutent de la coopération iraquienne. Nous répondrons aux fausses allégations auxquelles on a recours pour justifier une guerre contre nous. L'Iraq réaffirme que les moyens pacifiques, le dialogue et la coopération sont les meilleurs moyens et les plus rapides de régler la crise actuelle.

Par l'entremise du Conseil, ma délégation demande à la communauté internationale d'empêcher une catastrophe qui est désormais imminente. Nous lançons un appel au Conseil de sécurité et au Secrétaire général de l'ONU pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités, conformément aux dispositions de la Charte, afin de contrecarrer toute agression contre l'Iraq.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abulhasan (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous faire part de ma satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité ce mois. Je vous souhaite pleins succès dans votre direction des travaux du Conseil en cette période difficile.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Günter Pleuger, Représentant permanent de l'Allemagne, des efforts louables qu'il a déployés à la présidence des travaux du Conseil, le mois dernier.

Le Conseil se réunit aujourd'hui pour poursuivre son examen de l'évolution de la crise entre l'Iraq et les États-Unis. C'est la troisième fois que le Conseil de sécurité tient une séance publique en si peu de temps, en réponse à une demande faite par la présidence du Mouvement des pays non alignés. Nul doute que la réponse du Conseil prouve son souci de transparence et sa détermination de faire participer tous les États Membres à la prise de décisions concernant les questions qui touchent à la paix et à la sécurité internationales.

Le débat d'aujourd'hui se tient à un moment particulièrement difficile et crucial pour la région du Golfe, en raison de la politique intransigeante menée par le Gouvernement iraquien, qui n'a pas satisfait à ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 687 (1991), 1284 (1999) et 1441 (2002), créant par là même l'extrême tension qui règne maintenant au sein de la communauté internationale. Le Gouvernement iraquien porte seul toute la responsabilité des souffrances subies par le peuple iraquien frère pendant son épreuve des 12 dernières années. Ce peuple aurait pu connaître une vie meilleure et plus constructive en consacrant son énergie au progrès et à la prospérité.

Le Koweït a déjà exprimé clairement, dans les instances internationales et régionales, sa position concernant l'évolution de la crise actuelle entre l'Iraq et l'ONU. La séance d'aujourd'hui est une nouvelle occasion de réaffirmer encore cette position, que je résumerai dans les points suivants.

Premièrement, le Koweït appuie pleinement tous les efforts déployés pour aboutir à un règlement

pacifique de la question du désarmement de l'Iraq de ses armes de destruction massive, conformément aux résolutions de la légalité internationale. À cet égard, nous voudrions signaler que les résolutions et les déclarations finales du sommet du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique n'ont pas seulement exprimé une préférence pour un règlement pacifique de la question, auquel est encore attelée la communauté internationale, mais ont également montré la voie à suivre en demandant à l'Iraq de mettre en oeuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de coopérer pleinement, immédiatement et sans conditions avec les inspecteurs à l'application de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité accorde au Gouvernement iraquien un délai supplémentaire pour déclarer les armes de destruction massive qu'il possède et les remettre à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies. Le Koweït espère que le Gouvernement iraquien profitera de cette occasion en acceptant les demandes de la communauté internationale et en épargnant au peuple iraquien et à la région les conséquences de la guerre.

Troisièmement, le projet de résolution reflète la détermination du Conseil face au défi lancé actuellement par l'Iraq à la volonté de la communauté internationale; il mérite par conséquent le soutien total des membres du Conseil.

Quatrièmement, alors que nous espérons qu'il sera possible d'éviter le recours à la force militaire, nous réaffirmons que seul le Gouvernement iraquien est à même d'épargner au peuple iraquien frère et aux peuples de la région les retombées négatives et les dangers d'une action militaire en changeant de cap et de comportement le plus vite possible et en coopérant activement au lieu de faire semblant, je veux dire en coopérant autrement que dans la forme et de façon superficielle.

Cinquièmement, il est essentiel de préserver l'unité du Conseil de sécurité, qui est seule garante indispensable de l'application des résolutions prises par le Conseil, surtout si elles sont appuyées par la force. L'unité du Conseil, appuyée par une détermination concrète, est le message qui doit être transmis très clairement à la direction iraquienne. L'expérience passée du Conseil en ce qui concerne

l'Iraq montre que seules la volonté commune, l'unité des positions internationales et la détermination d'utiliser tous les moyens possibles étaient vraiment efficaces pour obtenir les résultats escomptés.

Les obligations imposées par le Conseil de sécurité au Gouvernement iraquien ne s'arrêtent pas à l'élimination des armes de destruction massive. Bien que cette question soit importante et cruciale pour la paix et la sécurité internationales, ce n'est pas la seule obligation imposée à l'Iraq. D'autres questions importantes sont toujours en suspens depuis la libération du Koweït de l'invasion iraquienne en 1990. Il est regrettable que les procédés utilisés par le Gouvernement iraquien avec les équipes d'inspection chargées de détruire ces armes de destruction massive, procédés utilisés depuis 1991 et connus de tous, soient les mêmes auxquels il recourt pour les questions humanitaires, telles que celles des prisonniers de guerre et des disparus et de la restitution des avoirs koweïtiens. Cela confirme que les faux-fuyants, les attermolements et les tromperies de l'Iraq s'inscrivent dans le cadre d'une politique permanente du Gouvernement iraquien face aux résolutions internationales. Depuis janvier dernier, l'Iraq siège de nouveau au Comité technique qui fait partie de la Commission tripartite présidée par le Comité international de la Croix-Rouge. Le Comité technique s'est déjà réuni quatre fois dans la capitale jordanienne, Amman, sans obtenir toutefois de résultats concrets. Nous n'avons pas constaté lors de ces réunions de volonté sincère de la part de l'Iraq de faire aboutir ces problèmes. Nous avons vu au contraire des attermolements constants et de simples promesses, non suivies d'effets. La coopération superficielle et de pure forme est le procédé utilisé pendant toutes ces années par l'Iraq face à ces questions humanitaires, en violation des obligations que lui imposent les résolutions 686 (1991), 687 (1991) et 1284 (1999) du Conseil de sécurité.

Ce même comportement est manifeste concernant la restitution des avoirs, des archives et des documents koweïtiens. L'Iraq a ainsi récemment restitué des documents, qui, après examen, se sont avérés n'être que de la correspondance sans lien avec les archives officielles de l'État du Koweït dont l'Iraq s'est emparé.

Enfin, le Koweït espère que le Conseil pourra passer outre à ses divergences de vues et aux divisions internes qui menacent son autorité et mettent en danger sa responsabilité fondamentale qui est de maintenir la

paix et la sécurité internationales. Nous espérons qu'il saura parvenir à un accord reflétant réellement la volonté commune de la communauté internationale et sa ferme détermination de faire face à toute manoeuvre politique de la part des dirigeants irakiens, manoeuvre à laquelle ces dirigeants ont fréquemment recours lorsque les pressions politiques et militaires s'intensifient. En effet, le passé a prouvé que les seuls bénéficiaires des divisions, c'étaient les dirigeants irakiens, car les divergences de vues sont un objectif qu'ils poursuivent, essayant d'y parvenir par tous les moyens possibles. En effet, les divergences leur permettent de se soustraire à leurs obligations et d'affaiblir la détermination du Conseil en l'empêchant d'assurer le suivi et la mise en oeuvre de ses résolutions.

Le Président : Je remercie le représentant du Koweït pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Zainuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant tout, Monsieur le Président, au nom du Mouvement des pays non alignés, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous souhaitons également rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Allemagne, pour l'excellente façon dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Nous voudrions également remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat public et, surtout, nous voulons féliciter le Conseil de sécurité pour son attachement à la diplomatie multilatérale, et parce qu'il continue d'être l'enceinte idéale pour étudier toutes les possibilités en ce qui concerne la situation entre l'Iraq et le Koweït.

Nous, les 116 États membres du Mouvement des pays non alignés, qui représentons deux tiers de l'humanité, avons demandé ce débat public à ce moment crucial et difficile pour pouvoir entendre, au Conseil de sécurité, les opinions de l'ensemble des membres de l'Organisation sur cette question importante.

Je voudrais commencer en disant que nous sommes heureux de pouvoir vous informer que la XIIIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement

du Mouvement des pays non alignés, tenue les 24 et 25 février à Kuala Lumpur, a été un grand succès. La Conférence a été le lieu très utile d'un échange de vues sur des sujets très nombreux et très importants pour le Mouvement, qui incarne les espoirs et les aspirations à la prospérité économique dans un monde pacifique, sûr et juste.

Il ressortait clairement aussi que le bien-être du monde serait mieux servi par un système multilatéral fort articulé autour d'une Organisation des Nations Unies plus représentative et plus démocratique plutôt que par un système unilatéral basé sur la domination d'une seule puissance, toute bienveillante qu'elle puisse être. Il nous faut renforcer et promouvoir le processus multilatéral pour préserver et promouvoir la paix mondiale par le dialogue et la diplomatie, et éviter de recourir à la guerre pour résoudre les conflits. Outre l'adoption de la déclaration de Kuala Lumpur, qui a réaffirmé l'attachement du Mouvement à un ordre mondial pacifique et prospère sur la base des principes de la Conférence de Bandung et de la Charte des Nations Unies, le sommet de Kuala Lumpur a adopté également deux déclarations, à savoir une déclaration sur l'Iraq et une déclaration sur la Palestine.

Comme le Conseil le sait bien, le Premier Ministre de la Malaisie, M. Mahathir Mohamad, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, a écrit le 3 mars 2003 à tous les chefs d'État et de gouvernement des pays siégeant au Conseil de sécurité pour leur faire part de la position et des préoccupations du Mouvement des pays non alignés à propos de l'Iraq. Je voudrais réaffirmer cette position et ces inquiétudes dans le débat public d'aujourd'hui.

Le Mouvement des pays non alignés est très préoccupé de la précarité et de la détérioration rapide de la situation en raison de la menace de guerre qui se profile. Nous pensons que la guerre contre l'Iraq sera un facteur déstabilisateur pour la région et pour le monde entier, car elle aura des conséquences politiques, économiques et humanitaires considérables pour tous. Nous, Mouvement des pays non alignés, sommes attachés aux principes fondamentaux du non-recours à la force et du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique, ainsi que de la sécurité de tous les États Membres de l'ONU.

Nous accueillons avec satisfaction et appuyons tous les efforts visant à éviter la guerre contre l'Iraq, et

nous demandons que se poursuivent de façon soutenue ces efforts sur la base d'une diplomatie multilatérale, par opposition à toute initiative unilatérale. Nous réaffirmons également que l'ONU et le Conseil de sécurité ont le rôle principal à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il serait abusif d'accorder une légitimité à un objectif unilatéral en invoquant comme prétexte une cause multilatérale. Ce sera une journée bien triste pour le monde le jour où la crédibilité et l'intégrité du Conseil de sécurité de l'ONU seront mises en question ou pire encore, menacées d'une façon ou d'une autre.

Nous nous félicitons de la décision prise par l'Iraq de coopérer activement avec les inspecteurs de l'ONU, conformément à la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, ce qui garantira au monde que l'on désarmera l'Iraq des armes de destruction massive de façon pacifique. À cet égard, nous demandons à l'Iraq de continuer à respecter activement la résolution 1441 (2002), ainsi que toutes les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et de rester engagé dans le processus. Nous croyons que ce serait là un pas important sur la voie d'un règlement global et pacifique de toutes les questions en suspens entre l'Iraq et l'ONU, règlement qui tienne compte des préoccupations de toutes les parties concernées, notamment les voisins de l'Iraq.

Nous souhaitons souligner que les efforts de désarmement en Iraq ne doivent pas être une fin en soi, mais qu'ils doivent également constituer une étape vers la levée des sanctions conformément à la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité.

Nous pensons que le règlement pacifique de la crise iraquienne garantira que le Conseil de sécurité sera également en mesure de veiller à la souveraineté de l'Iraq et à l'inviolabilité de son intégrité territoriale, de son indépendance politique et de sa sécurité, conformément au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, sur l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive qui inclue Israël.

Nous voudrions exprimer notre appréciation la plus vive aux inspecteurs des armements dirigés par M. Hans Blix et M. Mohammad ElBaradei pour leurs efforts inlassables. Sur la base des rapports récents qu'ils ont présentés au Conseil la semaine dernière seulement, le 7 mars 2003, il est satisfaisant de constater qu'il y a eu des progrès substantiels dans les

activités d'inspection. M. Blix l'a personnellement reconnu lorsqu'il a dit que la destruction des missiles Al Samoud 2 était considérée comme une « mesure substantielle de désarmement ». Il a également déclaré de façon catégorique que rien ne confirmait les allégations selon lesquelles l'Iraq cacherait des armes chimiques et biologiques dans des laboratoires mobiles et dans des abris souterrains. Dans son rapport, M. ElBaradei a également laissé entendre que les allégations selon lesquelles l'Iraq aurait tenté d'acheter de l'uranium au Niger reposaient sur des documents qui n'étaient pas authentiques. La soumission de rapports falsifiés à l'ONU sur les programmes présumés d'armes nucléaires de l'Iraq est un fait inquiétant et irresponsable. Il est important que les informations que donnent les États Membres pour aider les inspecteurs à mener leurs tâches à bien conformément à la résolution 1441 (2002) soient crédibles.

Nous croyons que le problème de l'Iraq peut être résolu de façon pacifique par l'ONU. C'est là la position de la majorité des membres du Conseil de sécurité, permanents ou non permanents, ce qui reflète parfaitement les vues de la communauté mondiale. Le Conseil doit s'efforcer de trouver un règlement pacifique à la crise actuelle. Nous pensons que cela est possible sans recourir à la guerre. Il est primordial que le Conseil garde à l'esprit les souffrances indicibles qu'une guerre infligera aux pays et aux peuples de la région. Le Moyen-Orient, qui est déjà la proie de conflits – en raison, principalement, de l'agression israélienne et de l'occupation des territoires palestiniens et arabes – ne peut pas se permettre d'être pris dans une nouvelle tourmente. L'histoire nous enseigne que, s'il est facile de commencer une guerre, y mettre fin s'avère généralement difficile et complexe et que, dans bien des cas récents, cette tâche reste vaine.

Nous espérons très sincèrement que le Conseil prendra sérieusement en considération les vues du Mouvement des pays non alignés. Au nom de l'humanité, nous appelons les membres du Conseil à ne pas lancer d'action militaire contre l'Iraq. Il n'est pas déshonorant d'accéder aux appels de la communauté internationale qui visent à prévenir l'emploi de la force contre l'Iraq.

Le Président : Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite féliciter la Guinée de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Monsieur le Président, la direction des affaires vous incombe au moment où le Conseil de sécurité, et en fait le monde entier, connaît des heures extrêmement difficiles. Nous espérons que vos qualités de dirigeant et votre sagesse permettront d'aplanir les divisions qui règnent au sein du Conseil. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous prenons la parole devant le Conseil alors que s'amoncellent les nuages noirs de la guerre. Des millions de personnes de par le monde ont ouvertement rejeté cette guerre, estimant, comme nous, que celle-ci n'est pas nécessaire. Une guerre contre l'Iraq sera meurtrière et déstabilisante, ses conséquences politiques, socioéconomiques et humanitaires auront une portée considérable pour tous les pays du monde. Pour nous, en Afrique, l'impact de cette guerre imminente sera paralysant. C'est la raison pour laquelle nous attachons une très grande importance à l'occasion qui nous est donnée de partager nos vues avec le Conseil en cette heure cruciale.

La décision que le Conseil de sécurité s'apprête à prendre dépassera incontestablement le simple cadre de la question iraquienne. Il apparaît, selon nous, que nous ne discutons plus de la situation en Iraq et du plein respect par ce pays de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, mais que nous sommes en train de définir un nouvel ordre international qui déterminera la manière dont la communauté internationale fera face, à l'avenir, aux situations de conflit. Il s'agit là d'une question extrêmement grave, que nous devons examiner avec prudence et qui aura des implications considérables à mesure que nous avancerons dans le nouveau millénaire.

Nous devons nous rappeler que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies étaient motivés par leur aversion pour la guerre et par la volonté de résoudre les conflits internationaux dans la paix et au moyen de l'action collective. La Charte des Nations Unies énonce que l'Organisation a été fondée pour « préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à

l'humanité d'indicibles souffrances ». C'est cet objectif qui devrait être au coeur de nos délibérations alors que nous avançons prudemment dans la quête de solutions à la crise actuelle, en vue d'assurer que toute arme de destruction massive soit définitivement retirée de l'Iraq et que l'on puisse ainsi éviter la guerre.

Notre inquiétude générale repose sur la conviction que les membres du Conseil, qui agissent au nom de la totalité des Membres de l'ONU, doivent s'acquitter de leur mission en respectant les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies. Une guerre aux effets dévastateurs – qui met en péril les vies de civils innocents dont les voix sont rarement entendues et qui astreint des jeunes hommes et jeunes femmes à servir en première ligne – devrait toujours être envisagée en dernier ressort. Il ne faut pas que la guerre soit un moyen d'arriver à des fins qui contreviennent à la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité est tenu de faire respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté des États Membres, conformément à la Charte, et doit rester sensible aux différences culturelles, ethniques et religieuses. Selon nous, la question fondamentale est le désarmement pacifique de l'Iraq. La résolution 1441 (2002) porte sur le désarmement de l'Iraq au moyen d'inspections. Ce n'est pas une déclaration de guerre. De même, l'usage de la force militaire ne constitue pas le meilleur moyen d'instaurer la démocratie ou d'améliorer la situation des droits de l'homme dans quelque pays que ce soit.

Le Conseil de sécurité a récemment appris de M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU), et par M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), que l'Iraq coopérait de façon active et que d'importants progrès avaient été accomplis le mois dernier. Les missiles Al Samoud 2 sont en ce moment même détruits, tandis que l'Iraq s'emploie à expliquer ce qu'il est advenu des programmes d'armements biologiques et chimiques menés par le passé.

Comme le Conseil le sait, le Président Thabo Mbeki a informé le Secrétaire général de la visite en Iraq d'une équipe d'experts sud-africains, spécialistes du désarmement dans les domaines nucléaire, biologique et chimique ainsi qu'en matière de missiles. L'Afrique du Sud a envoyé ses experts après que

plusieurs membres du Conseil de sécurité ont tenté de faire une comparaison entre notre processus de désarmement délibéré et le respect, par l'Iraq, des termes des résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président Mbeki a signalé que, même si l'Afrique du Sud a eu une expérience différente du désarmement, notre équipe a souligné aux Iraquiens qu'il importe, non seulement de prendre les mesures nécessaires pour désarmer, mais aussi d'instaurer la confiance dans la crédibilité du processus en respectant pleinement les termes de la résolution 1441 (2002). L'Afrique du Sud a fait savoir qu'elle était disposée à poursuivre le dialogue avec le Secrétaire général, la COCOVINU et l'AIEA et à leur transmettre tous les renseignements jugés nécessaires concernant cette visite.

Nous voudrions réaffirmer notre entière confiance en M. Blix et M. ElBaradei et exprimer notre soutien au travail qu'ils accomplissent avec professionnalisme. Nous sommes d'avis que le Conseil peut donner plus de solidité au travail des inspecteurs en adoptant le programme et le calendrier des inspections que M. Blix s'est proposé de présenter au Conseil. Nous pensons que tout calendrier conçu sans tenir compte du programme des inspecteurs conduira inéluctablement à un ultimatum inutile. De plus, nous pensons qu'une date limite serait contreproductive et qu'elle serait en contradiction avec les résolutions 1284 (1999) et 1441 (2002) du Conseil de sécurité. En conséquence, nous ne voyons pas la nécessité d'une nouvelle résolution jusqu'à ce que l'effet de toutes les dispositions de la résolution 1284 (1999) et 1441 (2002) soit épuisé.

Pour terminer, nous souhaitons rappeler au Conseil que les peuples du monde sont opposés à cette guerre. Récemment, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, le Mouvement des pays non alignés et d'autres organisations internationales ont réaffirmé leur plein appui à la mise en oeuvre complète de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et ont simultanément réaffirmé leur opposition à une guerre contre l'Iraq. Avec des millions de personnes à travers le monde, ils ont dit qu'ils souhaitaient que l'Iraq soit désarmé pacifiquement de toutes armes de destruction massive.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU, à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mahmassani (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous avons pleine confiance dans vos compétences et dans votre sagesse. Vous êtes pleinement qualifié pour mener à bien les travaux du Conseil de sécurité. Je souhaiterais également remercier et féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur d'Allemagne, qui a présidé le Conseil le mois dernier avec grande compétence et efficacité, et dont les activités ont été couronnées de succès.

La décision prise au Sommet arabe, qui s'est tenu à Charm el-Cheikh le 1er mars, a catégoriquement rejeté toute attaque contre l'Iraq ou toute attaque contre la sécurité ou l'intégrité territoriale d'un État arabe. Elle a également indiqué qu'une attaque visant l'Iraq représenterait une menace à la sécurité nationale de tous les États arabes, et réaffirmé la nécessité de trouver une solution pacifique à la crise iraquienne dans le cadre de la légitimité internationale, représentée par le Conseil de sécurité.

Cette décision a encore lancé un appel à tous les pays pour qu'ils appuient les efforts arabes en vue d'éviter une guerre; déclaré que cet objectif ne pourrait être atteint que si l'Iraq respecte pleinement la résolution 1441 (2002), et si l'on accorde aux inspecteurs assez de temps pour qu'ils puissent s'acquitter de leur tâche.

Le Sommet arabe a également rappelé les garanties données par l'Iraq concernant l'indépendance, la souveraineté et la sécurité du Koweït. Il a également demandé à l'Iraq de coopérer à la recherche d'une solution rapide à la question des prisonniers de guerre, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU; de rendre les archives et les biens koweïtiens; et de continuer à faire montre de bonne volonté.

Le rapport de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), présenté par M. Blix, et celui de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), présenté par M. ElBaradei au Conseil le 7 mars ont indiqué très clairement qu'il y avait eu des progrès significatifs dans le processus d'inspection et ils ont noté une coopération volontaire de la part de l'Iraq. Il est par conséquent nécessaire que cette coopération continue, afin de clore le dossier iraquien et de lever les sanctions frappant ce pays, conformément au paragraphe 22 de la résolution 687 (1991).

Le rapport de M. ElBaradei, du 7 mars, contient ce qui suit :

(l'orateur poursuit en anglais)

« L'AIEA a réalisé d'importants progrès ... rien n'indique la reprise d'activités nucléaires ... rien ne permet d'affirmer que l'Iraq a tenté d'importer de l'uranium depuis 1990 ... rien n'indique que l'Iraq a tenté d'importer des tubes en aluminium afin d'enrichir de l'uranium par centrifugation. » (*S/PV.4714, p. 9*)

(l'orateur reprend en arabe)

M. Blix a indiqué ce qui suit :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Nous avons pu réaliser des inspections, professionnelles sans préavis dans tout l'Iraq et accroître la surveillance aérienne... La destruction [des missiles Al Samoud 2] entreprise constitue une mesure substantielle de désarmement. ... ce sont des armes meurtrières que l'on détruit ici ... nombreuses initiatives prises actuellement par la partie iraquienne ... la COCOVINU met actuellement au point le programme de travail... Combien de temps faudra-t-il pour régler les principales questions de désarmement encore en suspens? ... Il ne faudra pas des années ou des semaines pour cela, mais des mois [seulement des mois]. » (*supra, p. 3 à 6*)

(l'orateur reprend en arabe)

À la lumière des conclusions du rapport des inspecteurs, il n'y a absolument aucune justification à cette guerre contre l'Iraq. On peut donc se demander : pourquoi cette guerre? Quelle menace, quel danger l'Iraq représente-t-il? L'insistance à livrer cette guerre à un moment où les inspections progressent à bon train

pour vérifier le processus d'élimination des armes de destruction massive en Iraq soulève la question de savoir si l'objectif réel de la guerre est l'élimination des armes de destruction massive ou s'il existe d'autres objectifs cachés.

Les affaires des nations arabes et le développement de leurs systèmes de gouvernement doivent être décidées par les peuples de la région, conformément à leurs intérêts nationaux et régionaux, à l'abri de toute forme d'intervention étrangère. Les changements qu'on parle d'imposer à la région et les interventions dans ses affaires internes sont choquants et inacceptables.

Alors que nous avons beaucoup d'espoir et attendons que l'initiative de bons offices mette fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et au conflit israélo-arabe, conformément à l'initiative arabe et aux résolutions pertinentes de l'ONU, nous avons été surpris de l'ampleur des troupes amassées en vue de l'invasion et de l'occupation de l'Iraq. Le danger qui menace la sécurité des États arabes, c'est le fait qu'Israël possède des armes de destruction massive – des armes biologiques, chimiques et nucléaires – et leurs vecteurs; c'est la poursuite de l'occupation par Israël de territoires arabes; la poursuite de sa politique de destructions infligée au peuple palestinien; son rejet de la résolution 487 (1981) du Conseil qui prévoit le placement de son programme et de ses capacités nucléaires sous les garanties de l'AIEA; et son rejet de la mise en oeuvre du paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) qui appelle à l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive.

Pourquoi, dans ces conditions, passer sous silence l'arsenal israélien, la violation par Israël des résolutions du Conseil et la menace qu'il représente pour la sécurité des États arabes?

Les inspecteurs ont demandé quelques mois supplémentaires pour achever leur tâche et pour pouvoir vérifier l'élimination pacifique des armes de destruction massive. Cette demande est un prix insignifiant à payer pour éviter une guerre terrible et injuste, qui va semer la ruine et la destruction, engendrer la haine et la violence et déstabiliser la région arabe ainsi que le monde entier.

Nous sommes à un véritable tournant historique, qui va déterminer le destin des générations à venir, ainsi que l'avenir à long terme de la légitimité

internationale. La guerre qui est planifiée contre l'Iraq sera un prélude à d'autres guerres. L'humanité reviendra aux principes d'avant 1939 et les valeurs s'effondreront, le fort dominera le faible et le chaos régnera en maître.

Le préambule de la Charte indique que

«Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances». Il faut s'en souvenir.

Le Président : Je remercie l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baali (Algérie) : Alors que la tension est désormais à son paroxysme et que la communauté internationale retient son souffle parce que le Conseil de sécurité s'apprête, dans le déchirement et la douleur, à prendre une décision lourde de conséquences autant pour la paix et la sécurité internationales – puisqu'il ne s'agit, ni plus ni moins, que d'autoriser le recours à la force contre un pays dont la population subit depuis près de vingt-cinq ans les affres de la guerre et toutes les formes de privations – que pour l'Organisation elle-même, qui s'était pourtant engagée dans sa Charte fondatrice et sur ses fonts baptismaux à « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Il eût été, pour le moins, inconvenant sinon contraire à l'esprit et à la lettre de cette même Charte, que ce Conseil prît cette décision dans la solitude et l'opacité et n'entendît point la voix de ceux qui ne siègent pas dans cette salle et qui, pourtant, ont leur mot à dire sur une question qui les préoccupe au plus haut point.

Oui, le Conseil doit nous entendre, nous d'abord États Membres de l'Organisation des Nations Unies et, nous l'espérons, nous écouter car en s'acquittant de ses devoirs en matière de paix et de sécurité internationales, il le fait, en définitive et aux termes mêmes de la Charte qui lui a conféré cette redoutable responsabilité, en notre nom à tous. Et, par conséquent, ses décisions nous engagent collectivement et solidairement pour le meilleur et pour le pire.

Ceci est encore plus vrai lorsque le doute taraude certains de ses membres non permanents soumis à une pression insoutenable et qui, placés devant un choix impossible et pris dans un engrenage implacable, peinent à trouver leurs marques et à prendre la décision qui sert le mieux les intérêts de la communauté internationale et la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

Oui, le Conseil doit également entendre les organisations régionales et autres regroupements qui se sont prononcés au niveau de leurs chefs d'État et de gouvernement avec une remarquable unité, au cours des semaines écoulées, que ce soit l'Union européenne, l'Union africaine, le Mouvement des pays non alignés, la Ligue des États arabes ou encore l'Organisation de la Conférence islamique, pour un règlement pacifique de la crise, la primauté du rôle des Nations Unies et le respect de la légalité internationale.

Il doit d'autant plus le faire qu'une coopération étroite entre le Conseil de sécurité et les organismes régionaux est souhaitée, encouragée et, à l'évidence, prévue par la Charte même de notre Organisation, et que – une fois n'est pas coutume – tous ces organismes et regroupements régionaux à l'importance guère négligeable appellent dans un remarquable élan d'unanimité le Conseil de sécurité à faire prévaloir la logique de la paix sur celle de la guerre.

Oui, le Conseil de sécurité doit aussi prêter l'oreille à l'opinion publique et à la société civile internationales, qui, au cours des derniers mois, n'ont cessé avec force et conviction de dire leur rejet de la guerre et leur attachement à la paix relayées avec ferveur par tous les dirigeants religieux du monde y compris S. S. le pape.

De fait, dans ce monde où les frontières tombent et où l'humanité réalise face à l'adversité qu'elle est à la fois une et bien vulnérable, la maison de verre où nous sommes réunis aujourd'hui, devenue le réceptacle de nos aspirations et de nos attentes communes, ne peut pas se permettre d'ignorer la clameur du monde extérieur, et se doit, au contraire, pour légitimer son action et conforter son autorité, d'être à l'écoute de la conscience universelle.

Oui, enfin et surtout, le Conseil de sécurité ne peut pas, d'un revers de la main, rejeter les rapports des missions d'inspections qu'il a lui-même créées, mises en place et instruites pour la mise en oeuvre de ses résolutions. Or, que demandent M. Blix et

M. ElBaradei – auxquels c'est lieu de rendre un hommage appuyé pour leur courage, leur abnégation et leur professionnalisme sinon quelques mois supplémentaires – pas quelques semaines mais pas non plus quelques années – pour achever leur travail, c'est à dire pour aboutir au désarmement dans la paix de l'Iraq?

« Après une période de coopération plutôt réticente, il y a eu une accélération des initiatives de la partie iraquienne » (*S/PV.4714, p. 5*)

en matière de désarmement, a déclaré M. Blix devant le Conseil. C'est là un jugement fait par un homme que nous avons investi de notre confiance et auquel nous devons donc nous fier.

De fait, des développements importants sont intervenus ces derniers jours qui tous témoignent d'un changement salubre dans l'attitude de l'Iraq : la destruction des missiles Al Samoud 2; la remise de fragments de bombes aériennes R-400; la possibilité d'analyser des échantillons de sols dans les zones où des gaz VX et des cultures de spores de charbon ont été, selon les autorités iraquiennes, détruites; la remise de dizaines de nouveaux documents, les entretiens sans témoins de scientifiques, le survol du territoire iraquien par les avions de l'ONU.

Par ailleurs, des démentis clairs ont été apportés par M. Blix et M. ElBaradei concernant des accusations et des allégations portées contre l'Iraq et qui ne font que conforter notre conviction, nous États Membres qui n'avons pas d'autre choix que de faire confiance à l'ONU, que seule une inspection impartiale qui échappe aux jeux des puissances, peut établir de manière indubitable et incontestable les faits et conduire, dans la clarté et le respect du droit, au désarmement de l'Iraq.

Certes, ces progrès n'ont pu être accomplis que parce que la communauté internationale a fait montre d'unité et de détermination, en adoptant d'abord à l'unanimité la résolution 1441 (2002), et en maintenant, à travers la supervision directe et continue des inspections, une pression constante sur tous ceux appelés à collaborer avec la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Certes, l'Iraq doit faire encore davantage d'efforts et convaincre les inspecteurs qu'il a bien

éliminé les armes de destruction massive dont il a disposé par le passé. Il doit le faire promptement et de manière non ambiguë dans l'intérêt du peuple iraquien, des peuples de la région et de la paix et de la sécurité internationales. La pression doit donc se poursuivre et les inspecteurs doivent disposer de plus de moyens humains et matériels et, surtout, compter sur une coopération accrue des autorités iraquiennes.

Mais, paradoxalement, au moment où l'espoir renaît de voir l'Iraq s'engager de manière décisive sur la voie du désarmement, les menaces d'un conflit armé se font soudainement plus présentes et font craindre désormais le pire.

La question qui se pose aujourd'hui avec une brûlante acuité est la suivante : est-il raisonnable alors que l'inspection commence à porter ses fruits et que l'Iraq est entré dans une phase de coopération proactive avec les inspecteurs comme l'exige de lui la résolution 1441 (2002), qu'il soit mis un terme brutal à l'inspection et qu'il soit procédé par la force au désarmement de l'Iraq, quitte à sacrifier des centaines de milliers de vies humaines, à causer la ruine et la destruction de ce pays, à mettre en danger son unité et son intégrité territoriale et partant la stabilité de toute une région déjà fortement fragilisée, et, enfin, qui sait, à libérer des forces maléfiques dont nous pourrions tous pâtir des actes extrêmes qu'elles pourraient favoriser ou provoquer?

La réponse nous paraît s'imposer d'elle-même : tout doit être entrepris pour éviter le recours à la force. Des propositions sont là sur la table du Conseil qui peuvent, pour peu que la volonté politique existe et que ceux qui s'opposent sur la manière de désarmer l'Iraq fassent l'effort de se parler et de s'entendre, permettre au Conseil de sécurité de résoudre, dans l'unité retrouvée et en conformité avec les dispositions de la Charte des Nations Unies – qui s'imposent à chacun d'entre nous et que nul n'a le droit d'ignorer – cette crise qui menace le devenir même de notre Organisation.

Face à de tels périls, l'Algérie, qui voudrait de nouveau marquer sa profonde préoccupation devant les menaces de guerre qui se font jour, appelle de tous ses vœux un règlement pacifique de la crise et le respect par tous de la légalité internationale. Elle soutient sans réserve tous les efforts visant à parvenir au désarmement de l'Iraq dans la paix, c'est-à-dire à travers une inspection, sans doute renforcée, des

objectifs ciblés, un calendrier plus précis, et l'établissement par le Chef de l'UNMOVIC de la liste des tâches de désarmement qui restent à accomplir, mais également grâce à une coopération effective de l'Iraq, que l'Algérie exhorte une fois de plus à appliquer scrupuleusement les résolutions du Conseil de sécurité.

Il y va en effet de la stabilité et de la sécurité de tout le Moyen-Orient et, au-delà, de la paix et de la sécurité internationales. Il y va également de la crédibilité et de l'autorité de ce Conseil qui demeure pour nous tous, grandes et petites nations, la clef de voûte du système de sécurité collective auquel nous avons librement adhéré en devenant Membres de cette Organisation, lesquelles crédibilité et autorité doivent être à tout prix préservées, car d'autres périls et d'autres défis sans doute plus présents, sans doute plus pressants nous menacent. Et qui mieux que le Conseil peut y faire face avec le succès voulu et la légitimité requise?

Cette crédibilité et cette autorité seront à l'évidence encore davantage sauvegardées et confortées, si ce Conseil s'employait enfin, avec la même détermination et la même rigueur, à veiller au respect, partout et en toutes circonstances, de ses résolutions, et d'abord dans cette partie du monde où Israël, agresseur en série de ses voisins, foule au pied la légalité internationale, amasse, en toute quiétude et en toute impunité, les armes de destruction massive les plus meurtrières et menace régulièrement de ses foudres les États de la région. En faisant montre de fermeté à l'égard de ce pays et en s'investissant résolument dans le règlement juste et définitif du conflit israélo-palestinien, le Conseil de sécurité démontrera aux uns et aux autres qu'il est véritablement un outil irremplaçable au service de la paix, de la justice et de la sécurité dans le monde.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Algérie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Une nouvelle fois et pour la troisième fois au cours de ces derniers mois, le Conseil de sécurité traite de la question de l'Iraq. L'occasion est donnée à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'exprimer leur avis sur cette grave situation

concernant l'Iraq. Cela souligne en fait la gravité et la pertinence de cette question, qui constitue une menace à la stabilité de la région du Golfe arabe et qui aura des effets négatifs et des répercussions imprévisibles sur la paix et la sécurité internationales.

L'ensemble de la communauté internationale, représentée par ses gouvernements et ses peuples, a suivi les rapports présentés par M. Blix, Président de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, et M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous avons entendu leurs opinions lors de plusieurs conférences de presse et nous les avons vus intervenir sur les écrans de télévision dans le monde entier.

Les deux rapports contiennent des éléments propres que nous voudrions souligner. Premièrement, les inspections ont permis d'obtenir des progrès concrets dans l'élimination effective des armes de destruction massive. Le deuxième élément est l'appel visant à donner aux inspecteurs plus de temps – non pas des années ou des semaines, mais quelques mois. Cet appel a été réaffirmé par le Sommet arabe tenu à Charm el-Cheikh, qui a demandé que l'on accorde aux équipes d'inspecteurs suffisamment de temps pour finir leur mission en Iraq. Le Sommet a également demandé que les équipes d'inspection continuent d'agir de façon objective pour achever leur mission. Troisièmement, l'AIEA n'est pas arrivée à la conclusion que l'Iraq aurait réactivé son programme nucléaire au cours des quatre dernières années.

C'est là le point de vue général de responsables internationaux respectés et crédibles. Nous avons confiance en eux et nous demandons à l'Iraq d'appliquer intégralement la résolution 1441 (2002).

Je ne pense pas que nous avons besoin d'affirmer aujourd'hui que le Conseil se trouve à un tournant majeur. La façon dont il traite de cette question vitale aura des répercussions majeures sur les relations internationales aujourd'hui et au cours des décennies à venir. Nous demandons instamment aux membres du Conseil de sécurité de réaffirmer leur attachement à la Charte et aux résolutions des Nations Unies. Nous les appelons à régler, dans cet esprit, les différends internationaux de façon pacifique pour éviter une guerre, qui aurait des répercussions négatives pour tous.

Le Sommet arabe, tenu le 1er mars en Égypte, a rejeté toute attaque contre l'Iraq et la menace à la sécurité et à l'intégrité de tout État arabe. Il a appelé tous les États à soutenir les efforts arabes pour éviter une guerre. Les États arabes ont demandé que l'on accorde suffisamment de temps aux équipes d'inspection pour achever leur mission en Iraq. Enfin, le Sommet arabe a souligné la responsabilité du Conseil d'éviter de porter atteinte à l'Iraq et à son peuple, et celle de maintenir l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays.

L'Égypte réaffirme son adhésion à ces positions arabes. Dans ce contexte, l'Égypte est active au sein du comité ministériel créé par le Sommet et qui, la semaine dernière, a eu des contacts intenses à New York. Le comité doit visiter Bagdad au cours des prochains jours pour assurer une coopération continue et constructive de l'Iraq avec l'ONU, dans le cadre des résolutions pertinentes, dont la dernière est la résolution 1441 (2002).

Le Moyen-Orient, que ce soit dans la région du Golfe ou en Palestine, a besoin d'atteindre les objectifs de paix et de stabilité. Il doit assurer à ses peuples des possibilités de développement socioéconomique et de croissance pour qu'ils puissent tous jouir du bien-être. Sans nul doute, la situation qui se dégrade en Palestine et les tentatives visant à briser la volonté du peuple palestinien, qui résiste à l'occupation, n'aideront donc pas à réaliser ces espoirs de croissance et de développement. Ils n'apporteront ni la liberté ni l'indépendance à ce peuple qui a longtemps souffert et dont les droits ont été usurpés.

Nous plaidons en faveur d'une paix juste et globale dans cette partie sensible du monde. Nous demandons que toutes les conditions soient réunies à cette fin. Le droit des peuples à l'autodétermination doit être protégé. Comme l'a proposé mon Président, Hosni Moubarak, les armes de destruction massive doivent être éliminées. La Charte et les résolutions de l'ONU doivent être respectées.

Nous prions donc instamment la communauté internationale de donner au régime d'inspection la possibilité d'apporter la sécurité et la paix à la région, qui a tant souffert et qui a connu une telle tragédie. La guerre aurait de graves conséquences. L'humanité et les relations internationales pâtiraient de la guerre. Il est de notre devoir à tous d'œuvrer sérieusement pour éviter la guerre, sauver les vies, protéger les intérêts et

sauvegarder les nobles principes fondés par l'humanité sur les ruines de la tragédie de la Seconde Guerre mondiale, quand l'humanité avait dit « Plus jamais ».

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nambiar (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre accession à la Présidence du Conseil pour le mois de mars et vous exprimons notre reconnaissance pour avoir organisé le présent débat public consacré à une question qui continue de retenir l'attention anxieuse du Conseil ainsi que de l'ensemble de la communauté mondiale. Ma délégation est intervenue au Conseil sur cette question il y a une quinzaine de jours. Je serai donc bref aujourd'hui.

Nous sommes reconnaissants à M. Hans Blix et à M. Mohamed ElBaradei, responsables respectivement de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour les exposés qu'ils ont faits le 7 mars sur l'avancement des inspections depuis leur précédent rapport au Conseil. Ces rapports font état de progrès dans la coopération de l'Iraq avec la COCOVINU et l'AIEA.

Nous reconnaissons l'atmosphère de tension générée par l'appréhension dans laquelle est plongé le Conseil au moment où il est aux prises avec la question de savoir comment il procédera dans un avenir immédiat. Alors que les débats entrent dans une phase critique, il est important de souligner que nous devrions porter notre attention sur la nécessité d'assurer le désarmement de l'Iraq sans recourir à la force armée dans la mesure du possible. À l'évidence, ceci exige de la part de l'Iraq qu'il respecte pleinement, activement et immédiatement la résolution 1441 (2002) et les résolutions antérieures. Mais ceci exige également de la part du Conseil de sécurité qu'il maintienne un front uni afin que la crédibilité de l'ONU ne soit pas émaillée.

Nous sommes convaincus que le débat devrait continuer de porter sur l'application des résolutions pertinentes du Conseil. L'Iraq doit coopérer activement avec le processus d'inspection et respecter pleinement ces résolutions. À l'évidence, la communauté internationale doit établir un équilibre entre, d'une part, l'objectif qui est de parvenir au plein respect par

l'Iraq des résolutions de l'ONU et, d'autre part, les moyens visant à atteindre ce but. Cet équilibre peut au mieux être réalisé grâce à une décision collective de la communauté internationale par le biais de l'ONU. Il est nécessaire de persévérer dans cette direction en établissant des étapes claires, si besoin est. Si accorder plus de temps et définir des critères plus clairs peut encourager le processus de prise de décision dans le cadre de l'ONU, il convient d'accorder une chance à cela.

L'Inde a toujours plaidé en faveur d'un règlement pacifique de la question iraquienne. Nous savons aussi bien que les autres délégations le coût incommensurable tant humain que matériel qu'une guerre imposerait à la région et au-delà. Nous maintenons que la force ne doit être utilisée que comme la toute dernière option inévitable et seulement avec l'aval du Conseil de sécurité. Nous avons également demandé de veiller à ce que toutes les mesures prises par le Conseil n'aient pas des effets négatifs sur la situation humanitaire, qui est déjà extrêmement délicate. Le Conseil doit également viser l'amélioration de la situation de la population iraquienne. Enfin, les mesures prises par le Conseil de sécurité doivent garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Comme nous l'avons déclaré le 17 octobre 2002, les mesures prises par le Conseil dans les circonstances actuelles pourraient représenter une étape décisive dans l'organisation des relations entre les États. Nous demandions alors que des alternatives possibles soient examinées attentivement sous l'égide de l'ONU afin d'éviter le recours à l'action militaire ou le recours à la force. Nous soulignons qu'il était nécessaire de sauvegarder les intérêts des pays de la région ainsi que de ceux qui ont des intérêts vitaux dans la région. Ces considérations restent tout aussi valables aujourd'hui car la situation a peu évolué.

Pour que les actions du Conseil soient perçues comme imprégnées de légitimité, elles doivent émaner d'un organe uni qui agit avec responsabilité pour veiller au respect, par le régime iraquien, de ses obligations, qui garantit la stabilité dans le voisinage immédiat et préserve la paix et la sécurité internationales dans l'ensemble de la région.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jamahiriya arabe

libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Own (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : D'emblée, permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer le plaisir que j'ai de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je vous souhaite pleins succès dans l'accomplissement de votre travail. Je souhaiterais également rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant de l'Allemagne, pour les efforts considérables qu'il a déployés au cours de sa présidence du Conseil le mois dernier.

Encore une fois, et ce, pour la troisième fois, nous nous réunissons dans la salle du Conseil, symbole de la légitimité internationale, pour nous pencher sur la crise iraquienne. Il s'agit de la crise la plus grave à laquelle le monde ait été confronté depuis la fin de la guerre froide. Nous assistons également pour la première fois à la manifestation par la communauté internationale d'une volonté claire de rejeter les méthodes appliquées tout au long de cette période afin d'imposer des décisions au Conseil et de s'en servir pour couvrir des actions qui vont à l'encontre des buts et principes de la légitimité internationale.

La communauté internationale s'est prononcée sans équivoque, aux niveaux tant des États que des gouvernements – lors des réunions au sommet du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique, de la Ligue des États arabes, de l'Union africaine et de l'Union européenne – ou au niveau communautaire, par des manifestations populaires, en particulier en Europe et en Amérique, et a donc montré qu'elle rejette la guerre ou la menace de la guerre contre le peuple iraquien. Elle l'a fait car elle a jugé que les arguments en faveur de la guerre ne sont pas convaincants et qu'elle les considère injustes et injustifiés. Cela est particulièrement vrai si l'on tient compte du fait que l'Iraq a accepté la résolution 1441 (2002) inconditionnellement et sans restrictions et fait preuve d'une volonté politique très claire – exprimée au niveau le plus élevé – et a pleinement appliqué cette résolution. L'Iraq a coopéré efficacement, comme cela est indiqué dans les rapports présentés par M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, et M. Mohammed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces rapports affirment l'importance et les bénéfices de la poursuite des inspections et demandent au Conseil de

donner plus de temps aux inspecteurs – pas des semaines ni des années, mais des mois.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour demander à M. Blix de fournir rapidement la liste des questions en suspens s'agissant des armes de destruction massive en Iraq étant donné l'importance de cette question.

Malgré cette évolution positive, il semble que certains États marchent résolument – se ruent en fait – vers la guerre. Ils ont lancé une campagne médiatique injustifiée dans le but de déformer les faits et de fournir des informations de nature à justifier une telle approche. Les inspections ont d'ailleurs montré que ces informations étaient fausses. Ces États violent le droit international lorsqu'ils expriment leur désir de changer le régime iraquien. Un tel objectif sort du champ d'application de la résolution 1441 (2002). Cette résolution ne prévoyait pas d'échéancier concernant le processus de contrôle et d'inspection. Ce processus mènera finalement à la destruction pacifique par l'Iraq de ses armes de destruction massive.

Le moment est historique; c'est la première fois que la communauté internationale se prononce fermement contre ceux qui vont contre sa volonté collective. À cet égard, nous félicitons les États membres du Conseil de sécurité qui ont refusé, malgré le chantage et les menaces, d'obéir aux ordres que certains États ont pris l'habitude de donner au Conseil lorsqu'ils souhaitent légitimer leurs actions pour sauvegarder leurs intérêts politiques et économiques, ainsi que ceux de leurs alliés, même si cela provoque dévastation et souffrance pour d'autres peuples. Nous sommes convaincus que l'histoire et la communauté internationale n'oublieront pas la position courageuse et sincère de ces États qui tentent de préserver la légitimité internationale et de la mettre au service des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et de la promotion de la paix et la sécurité internationales.

Mon pays réaffirme fortement les décisions prise lors des réunions au sommet du Mouvement des pays non alignés à Kuala Lumpur, de l'Organisation de la Conférence islamique, et de la Ligue des États arabes, ainsi que les déclarations faites par l'Union africaine et par l'Union européenne concernant l'Iraq, mais nous rejetons farouchement la guerre en tant que seule alternative en vue d'éliminer les armes iraquiennes proscrites. Nous tenons à mettre en garde contre les

tragédies et les souffrances humaines qu'une telle guerre entraînerait pour toutes les parties ainsi que contre les répercussions qui élargiraient le cercle de violence et de terreur et génèreraient une instabilité non seulement au Moyen-Orient mais également à travers le monde.

Une telle guerre aurait des effets négatifs qui saperaient la force et la cohérence de l'alliance internationale établie pour combattre le terrorisme mondial. Le fait que d'aucuns insistent pour faire la guerre, même sans un mandat du Conseil de sécurité, crée un précédent dangereux pour l'Organisation des Nations Unies et met en péril la survie même de cette Organisation internationale, qui a maintenu la paix et la sécurité internationales au cours des cinq dernières décennies.

Pour terminer, nous sommes convaincus que la promotion de la paix et de la sécurité dans la région du Moyen-Orient et dans les régions voisines ne pourra être obtenue qu'à travers un règlement juste et global de tous les problèmes et questions en ayant recours à la raison, don de Dieu à toutes Ses créatures; en s'abstenant de tout recours à la force et en renonçant à toutes les armes de destruction massive; en faisant de la région une zone exempte d'armes de destruction massive par le biais de dispositions et d'actions internationales sans discrimination ni exception; en octroyant au peuple palestinien ses pleins droits, en créant un État indépendant sur leur territoire national et en retirant toutes les forces des territoires arabes sous occupation israélienne; en appuyant les efforts des inspecteurs dont le succès est indéniable; et en levant immédiatement les sanctions imposées à l'Iraq depuis 1991.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en arabe*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents et vous féliciter, Monsieur, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur et vous remercier d'avoir organisé la présente séance. J'aimerais également associer ma délégation à la déclaration faite par le représentant de la Malaisie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais également remercier les inspecteurs en désarmement de l'ONU, qui sont dirigés avec talent par M. Hans Blix et M. Mohammed ElBaradei, pour leur professionnalisme et pour les rapports exhaustifs qui ont jusqu'à présent été présentés au Conseil de sécurité.

La décision unanime prise par le Conseil de sécurité et le déploiement d'inspecteurs en désarmement internationaux ont prouvé que la communauté internationale, représentée par ce Conseil, était capable d'agir conjointement dans le but d'obtenir un objectif commun. La grande question qui se pose maintenant est la suivante : pourquoi abandonner si prématurément la direction choisie avec tant de sagesse par le Conseil de sécurité? À un moment où les chefs des inspecteurs ont demandé qu'on leur accorde un délai relativement court pour finaliser les travaux demandés par le Conseil, la question que la communauté internationale se pose est la suivante : Pourquoi se précipiter vers une guerre?

Il est vrai que le désarmement iraquien n'aurait pas dû être prolongé pendant plus de 12 ans. Il est tout aussi vrai que le Gouvernement iraquien aurait dû respecter ses obligations beaucoup plus tôt. La coopération iraquienne fragmentaire est une des causes principales – ou tout au moins le prétexte principal – de la crise actuelle. En tant que victime d'une des deux guerres d'agression, principale victime de l'hébergement du terrorisme et seule victime étatique de ces armes de destruction massive, nous comprenons la frustration de la communauté internationale. Dans le même temps, en tant que pays qui a souffert directement d'une guerre ces deux dernières décennies et qui a dû faire face aux graves conséquences d'une autre guerre, nous savons pertinemment qu'une autre guerre dans la région du golfe Persique n'est pas une perspective qui doit être prise à la légère. On ne répare pas un tort par un autre. Lorsque c'est d'une guerre qu'il s'agit, d'une guerre dévastatrice dans laquelle des milliers et des milliers d'innocents civils irakiens trouveront indubitablement la mort, il serait moralement et politiquement inacceptable que des considérations comme la chaleur, les nuits sans lune, la fatigue des troupes, etc., prennent le pas sur le reste.

Je ne pense pas qu'il soit besoin de rappeler l'ampleur des enjeux. Nous avons tous une idée de la catastrophe sans égale qu'une guerre éventuelle pourrait engendrer. La crise humanitaire en Iraq et dans les pays voisins pourrait prendre des proportions

catastrophiques. La menace d'une désintégration de l'Iraq et d'une déstabilisation de la région n'est pas négligeable. Que ce soit l'extrémisme qui ait le plus à gagner à une guerre est indéniable. Il y a des signes préoccupants que le droit du peuple iraquien à l'autodétermination pourrait bien être au nombre des premières victimes d'une guerre éventuelle. Ni le peuple iraquien ni la communauté internationale ne sauraient accepter que l'on attente d'une façon ou d'une autre à la souveraineté et à l'indépendance d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, si minime soit cette atteinte, dans un premier temps, d'après ce que certains disent.

En outre, les enjeux dépassent déjà largement la question de l'Iraq. La course à la guerre a déjà mis en péril le système international tel qu'il existe actuellement. Il est tout à fait irresponsable de se réjouir face au fantasme d'un monde post-onusien, comme l'a fait hier un éditorialiste partisan de la ligne dure. Nous souscrivons totalement à l'avertissement lancé hier par le Secrétaire général, et aujourd'hui encore dans son article particulièrement avisé paru dans le *Wall Street Journal*. Mon gouvernement est gravement préoccupé, d'autre part, par les tentatives auxquelles nous assistons actuellement de saper purement et simplement le système des Nations Unies et les acquis obtenus progressivement par l'humanité dans un travail de longue haleine d'institutionnalisation de la primauté du droit au niveau international.

Face à tous les scénarios « réalistes » qu'on nous propose, dont tous reviendraient ni plus ni moins à un véritable cauchemar, il s'agit de saisir toutes les chances possibles, si minimes soient-elles. La guerre est une solution si dangereusement peu subtile, en particulier lorsque l'on considère les propositions et idées novatrices qui ont déjà été avancées pour renforcer les inspections, fixer des objectifs clairs, dissiper les inquiétudes régionales et internationales au sujet du comportement de l'Iraq et garantir le droit du peuple iraquien à l'autodétermination, tout en épargnant une nouvelle guerre à la région et en maintenant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Dans ce contexte, il incombe avant tout au Gouvernement iraquien de prendre des mesures irréversibles pour rassurer ses voisins et la communauté internationale de son intention sincère de vivre en paix et d'appliquer intégralement toutes ses obligations en vertu des différentes résolutions du

Conseil de sécurité, à commencer par celle de continuer de coopérer activement et de plus en plus largement avec les inspecteurs des armements.

Si les membres de la communauté internationale, dont mon gouvernement, sont unanimes quant à la nécessité d'une mise en oeuvre intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la course à la guerre nuit clairement à toute la dynamique accumulée pour trouver une issue heureuse à cette crise. Les divisions et les tensions que crée cette précipitation aliènent l'opinion publique internationale et la grande majorité des gouvernements, et font ainsi naître des soupçons sur les projets que cache cette précipitation. Les raisons diverses et souvent contradictoires qui sont invoquées pour justifier un recours prématuré à l'action militaire ne peuvent que renforcer notablement ces suspicions. Celles-ci viennent s'ajouter aux précédentes, suscitées par la façon sélective d'imposer l'application des résolutions de l'ONU, en particulier sur la Palestine, et les traités de non-prolifération, plus précisément à l'endroit d'Israël. Permettre au Conseil de sécurité d'avoir le dernier mot dans la résolution de cette crise, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, serait certainement, à cet égard, un pas important dans la bonne direction.

Le Président : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de ses aimables paroles.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de réitérer, Monsieur le Président, les paroles que j'ai eu l'honneur de prononcer hier en vous félicitant de votre accession ce mois à la présidence du Conseil de sécurité, et d'exprimer le plaisir qui est celui de l'Australie de vous savoir là pour présider d'une main sûre les travaux du Conseil en cette période cruciale.

Nous sommes actuellement à un moment historique pour le Conseil et la sécurité internationale. L'architecture de la paix et de la sécurité internationales dans laquelle nous avons tant investi, tous, depuis 50 ans, est dans la balance. Les décisions du Conseil pourraient soit renforcer cette architecture, soit l'ébranler gravement. Les membres de cet organe ont la lourde responsabilité d'assurer à la fois le

désarmement de l'Iraq et la pertinence continue du Conseil de sécurité dans les affaires mondiales.

Quatre mois après l'adoption de la résolution 1441 (2002), l'Australie ne pense pas que l'Iraq ait changé d'avis de façon qui garantisse un désarmement intégral de sa part, un désarmement vérifiable. Dans son compte rendu du 7 mars au Conseil, M. Blix n'a pas été en mesure d'affirmer que l'Iraq avait pris la décision fondamentale de désarmer. De fait, personne, pas même les inspecteurs en désarmement des Nations Unies, n'a été en mesure de parler de coopération immédiate, inconditionnelle et active de la part de l'Iraq.

Nous pensons, par conséquent, que l'Iraq n'a pas satisfait aux obligations que lui imposait la résolution 1441 (2002). Ses actions jusqu'à présent ne permettent pas de tirer d'autre conclusion. La grande question qui se pose au Conseil, en tant que principal instrument multilatéral du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est de savoir ce qu'il fera face à cette situation. Acceptera-t-il les mesures réduites et tardives de l'Iraq comme suffisantes? Nous pensons qu'il ne le devrait pas. Le commencement de la destruction des missiles Al Samoud 2 n'est pas une raison de relâcher la pression pour le désarmement de l'Iraq. Ces missiles dépassant la portée de 150 kilomètres n'auraient jamais dû être mis au point par l'Iraq, pour commencer : cela lui avait été expressément interdit par le Conseil. La découverte tardive par l'Iraq des bombes R-400 obligent à s'interroger sur la raison pour laquelle il a soudain réussi à trouver des armes. D'autres événements, tels que la remise de certains documents, rappellent la tactique iraquienne éculée d'apaisement de la communauté internationale plutôt qu'ils ne signalent le début d'une véritable coopération.

Ces offres faites à contrecœur n'ont été faites qu'à cause de l'énorme pression exercée sur l'Iraq par le rassemblement des forces militaires dans la région. Même cette coopération minimale s'arrêterait si la pression était écartée. Nous avons déjà vu cela se produire, et nul doute que nous le reverrons si le Conseil de sécurité n'agit pas de façon unie et décisive.

Le problème est que la communauté internationale n'a pas demandé à l'Iraq cette coopération ostentatoire et fragmentaire. La communauté internationale a exigé le désarmement inconditionnel de l'Iraq, vérifié par les inspecteurs. Très peu de questions de désarmement en suspens ont

été résolues et il en reste beaucoup. Nous ne savons toujours pas ce que l'Iraq a fait de ses 6 500 munitions chimiques, pouvant contenir 1 000 tonnes d'agent chimique; de ses 8 500 litres de spores du charbon; de ses 650 kilogrammes de milieux de culture bactériologique, qui pourraient servir à fabriquer 5 000 litres de spores du charbon; de ses 360 tonnes d'agent chimique en vrac; de sa tonne et demie de VX et de ses 3 000 tonnes de précurseurs chimiques. Sans une coopération totale de l'Iraq, aucune de ces questions ne sera réglée de façon satisfaisante. Les inspecteurs ne seront jamais capables de faire correctement leur travail. Il est temps que tous les membres du Conseil de sécurité le reconnaissent. Il ne servira à rien de donner plus de temps aux inspecteurs ou de leur donner des moyens supplémentaires si l'Iraq ne coopère pas sincèrement.

Nous avons tous un intérêt fondamental à renforcer l'architecture internationale de sécurité. Nous voulons voir le Conseil de sécurité revigoré, et non mis sur la touche par la situation à laquelle il se heurte. Éviter une décision ou la retarder ne pourra que nuire à cet objectif.

Le Conseil de sécurité doit reconnaître que les menaces posées à la paix et à la sécurité internationales ont changé. Il doit faire face au fléau sans frontière du terrorisme international et au danger de trafic illicite d'articles prohibés ou à double usage. La menace du terrorisme est encore aggravée par l'éventualité que les terroristes puissent mettre la main sur des armes chimiques et biologiques. C'est la raison pour laquelle il est urgent que le Conseil de sécurité confronte ce risque en désarmant des nations qui fabriquent ces armes et défient les normes internationales de non-prolifération. Faute de quoi, cela accroîtra la menace immédiate et établira un précédent que nous regretterons tous.

L'instauration d'un monde plus sûr et le renforcement de notre système de non-prolifération exigent de la détermination. Le Conseil de sécurité doit montrer qu'il ne dit pas des paroles en l'air, et les pays doivent être à la hauteur de leurs obligations. Le Conseil a exprimé sa détermination lorsque, dans sa dix-huitième résolution sur la question, il a décidé de donner à l'Iraq une dernière chance avec la résolution 1441 (2002). L'Iraq n'a pas saisi cette chance. Mais même encore maintenant, le meilleur espoir, peut-être le dernier, de parvenir à un règlement pacifique, est que le Conseil de sécurité lance un message clair à

l'Iraq par le biais d'une nouvelle résolution indiquant qu'il doit complètement désarmer.

En septembre dernier, intervenant devant l'Assemblée générale, le Secrétaire général a exhorté l'Iraq à respecter ses obligations, soulignant que s'il continuait à défier l'Organisation, le Conseil de sécurité devrait prendre ses responsabilités. Six mois se sont écoulés. L'Iraq n'a pas respecté ses obligations, et, bien que cela soit difficile, il est temps que le Conseil assume ses responsabilités.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Australie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais attirer votre attention sur le fait que j'ai sur ma liste 42 orateurs inscrits. Après deux heures de débat, nous avons pu en écouter 11 seulement. Mon souhait est que nous puissions entendre le maximum d'orateurs ce soir pour pouvoir terminer un peu plus tôt demain avec le reste des orateurs. Ceci étant, je renouvelle l'appel que j'ai lancé tout au début, à savoir que je souhaiterais que les interventions n'excèdent pas les sept minutes. Je remercie les membres pour leur compréhension.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Heinbecker (Canada) : Merci, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. Il est tout à fait approprié que les membres du Conseil se réunissent aujourd'hui avec l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il est difficile d'exagérer l'enjeu que représentent les délibérations du Conseil aujourd'hui pour tous les États réunis dans cette salle. La guerre et la paix sont en jeu.

Les peuples que nous représentons ont investi leurs espoirs dans l'intégrité et l'utilité de cette institution. Ils comptent sur la sagesse et l'expérience des membres du Conseil ainsi que sur leur détermination et, surtout, sur leur volonté de décider, humainement, en leur nom, de la réponse à apporter au défi que pose la situation iraquienne. C'est donc en leur nom que nous demandons aux membres du Conseil de s'acquitter de leurs sérieux engagements à leur égard, d'examiner tout compromis, toute possibilité, et de ne ménager aucun effort pour résoudre ce problème, ensemble.

(l'orateur poursuit en anglais)

La première mesure à prendre pour retrouver l'unité indispensable au succès consiste à reconnaître que les positions de part et d'autre reposent sur de profondes convictions, et que les deux côtés ont des arguments valides.

Avec des inspections illimitées dans le temps, l'Iraq se sentira moins pressé de désarmer. Les faits montrent sans aucun doute que les autorités iraqiennes n'ont commencé à coopérer que lorsque les pressions extérieures se sont accentuées, y compris le rassemblement indispensable de troupes par les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et d'autres, et en raison de la volonté de la communauté internationale de recourir, si nécessaire, à la force.

En revanche, si les inspections sont écourtées, d'aucuns se demanderont avec inquiétude si la guerre était effectivement le dernier recours. Et une intervention militaire sans un mandat du Conseil de sécurité risquerait de nuire au respect du droit international et remettrait en question la viabilité future de cet organe indispensable, ainsi que son autorité et son efficacité.

Le clivage du Conseil a malheureusement détourné l'attention du monde de la question essentielle, à savoir le désarmement de l'Iraq, au profit de la compétition diplomatique. Cela ne sert les intérêts de personne, si ce n'est de Saddam Hussein.

Le 18 février, le Gouvernement canadien a proposé des idées pour remédier à cette division très destructrice. Nous avons proposé de demander aux inspecteurs en désarmement de dresser une liste des principales questions de désarmement en suspens, par ordre de priorité, et de fixer une date limite à l'Iraq pour qu'il s'en acquitte. Nous convenons avec M. Blix que, bien que la coopération de l'Iraq doive être immédiate et proactive, le désarmement et la vérification ne sauraient être instantanés. Les inspecteurs ont besoin de plus de temps pour accomplir le travail que cet organe leur a confié, afin que nous puissions tous décider si la coopération iraqienne dépasse le processus pour aller au fond. Toutefois, donner plus de temps aux inspections ne sera utile que si l'Iraq se conforme à la résolution 1441 (2002) et aux résolutions précédentes. Cela signifie qu'un délai doit être fixé.

Depuis la dernière séance du Conseil tenue avec la participation de l'ensemble des Membres pour débattre de la situation en Iraq, il est indéniable que certains progrès ont été enregistrés, y compris sur le dossier du nucléaire. Nous avons vu des exemples encourageants de cas réels de désarmement, notamment en ce qui concerne les stocks de missiles. Les inspecteurs de l'ONU continuent de vérifier la destruction des missiles interdits, des munitions ont été découvertes, des entrevues commencent à avoir lieu aux conditions fixées par les inspecteurs, l'accès libre et immédiat à tous les sites est maintenant acquis, aucune matière nucléaire n'a été trouvée et aucun programme d'armement nucléaire n'a apparemment été reconstitué.

Néanmoins, nous avons également vu des signes que les Iraquiens continuent de ne rien changer à leurs habitudes, et nous trouvons troublant que l'Iraq n'en ait pas fait bien plus, beaucoup plus tôt. Si l'Iraq n'a rien à cacher, il n'a rien à craindre de faciliter des réunions en privé de ses scientifiques et fonctionnaires avec les inspecteurs en désarmement en dehors de l'Iraq. Nous n'avons toujours pas, à l'heure actuelle, les réponses dont nous avons besoin à des questions essentielles sur la production passée d'armes chimiques et biologiques de l'Iraq, sur ce qui reste de ses capacités et sur ses programmes éventuels actuels. Nous ne disposons pas encore des preuves qui nous convaincraient que l'Iraq ne possède plus d'armes de destruction massive ou n'a pas l'intention d'en acquérir d'autres, et nous continuons de craindre que l'inverse soit vrai.

Le Gouvernement canadien pense que le Conseil de sécurité doit adresser au Gouvernement iraqien un message d'une urgence et d'une clarté absolues pour lui dire ce que l'on attend de lui et dans quels délais.

Premièrement, les dirigeants iraqiens devraient, selon nous, ordonner publiquement à tous les niveaux du Gouvernement iraqien de prendre toutes les décisions nécessaires en matière de désarmement dans l'intérêt du peuple iraqien et de la région. Saddam Hussein semble détaché du processus de désarmement, comme s'il méprisait les décisions du Conseil. Cela ne saurait continuer, si le Gouvernement iraqien veut que nous le croyions lorsqu'il affirme avec force qu'il coopère.

Deuxièmement, le Conseil devrait demander à M. Blix de lui fournir, de toute urgence, dans un délai

d'une semaine, le programme de travail, y compris une liste des principales tâches de désarmement en suspens dont le Gouvernement iraquien doit s'acquitter.

M. Blix devra déterminer quelles sont les priorités sur cette liste, notamment en ce qui concerne les armes chimiques et biologiques, et tout particulièrement les quantités de bacilles du charbon, l'élimination de l'agent chimique VX et les preuves relatives aux obus, aux bombes et aux autres munitions utilisées comme vecteurs d'armes chimiques. Il devra aussi préciser quelles mesures le Gouvernement iraquien doit prendre d'urgence et impérativement pour s'acquitter de ces tâches.

Troisièmement, parallèlement, il est évident que le désarmement et la vérification ne peuvent être instantanés. Le Conseil devrait donc, selon nous, donner trois semaines à l'Iraq pour démontrer de manière convaincante qu'il s'acquittera de ces tâches et coopère activement et véritablement sur le fond, au désarmement réel, et pas seulement sur la forme.

Quatrièmement, afin de maintenir la pression sur l'Iraq, le Conseil devrait envisager d'autoriser maintenant les États Membres à utiliser, finalement, tous les moyens nécessaires pour obliger l'Iraq à se conformer à ses obligations, à moins qu'il ne conclue, sur la base des rapports intérimaires des inspecteurs, que le Gouvernement iraquien se conforme effectivement à ses obligations.

Nous sommes convaincus que l'Iraq est sensiblement maîtrisé et que, s'il coopère, il peut être désarmé sans qu'un coup de feu soit tiré.

Si, à la date butoir, le Conseil de sécurité conclut que le Gouvernement iraquien coopère pleinement et activement avec les inspecteurs et détruit son armement ou qu'il respecte par ailleurs les résolutions de l'ONU, un nouveau délai pourrait être accordé. Ces échéances pourraient se répéter jusqu'à ce que les objectifs de désarmement des résolutions 1441 (2002) et 1284 (1999) soient atteints et que nous soyons en mesure d'espérer qu'une vérification et une surveillance permanentes renforcées pourront être efficaces.

Enfin, un régime d'inspection et de surveillance soutenu devrait être mis en place après que le désarmement sera vérifié, afin de rassurer la communauté internationale et de pouvoir l'alerter

immédiatement si le Gouvernement iraquien cherche à rétablir des programmes d'armement interdits.

L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité se trouvent à un tournant politique décisif.

La décision que le Conseil prendra au sujet de l'Iraq aura des répercussions non seulement sur la vie et le bien-être des Iraquiens et de leurs voisins, mais aussi sur la stabilité régionale et sur notre sécurité à tous.

Le Gouvernement et le peuple canadiens souhaitent que l'on trouve un règlement pacifique à cette crise. Comme l'immense majorité des Membres de l'ONU, nous sommes opposés à une intervention militaire, excepté en dernier recours.

Nous comprenons que le Conseil est confronté à des défis difficiles. Nous lui demandons seulement de faire tout son possible pour s'unir face à ce défi crucial et pour faire en sorte que le Gouvernement iraquien ne représente plus une menace pour ses voisins ni pour la paix et la sécurité internationales.

La décision que le Conseil prendra déterminera si les peuples des pays siégeant à ce Conseil ont eu raison de mettre leur confiance dans les principes défendus par l'Organisation des Nations Unies.

Puisse le Conseil avoir la sagesse et la volonté nécessaires pour que, de surcroît, l'ONU sorte de cette crise renforcée et non pas diminuée afin de « préserver les générations futures du fléau de la guerre », ce qui est son but le plus solennel.

Pour leur part, le peuple et le Gouvernement canadiens feront confiance aux jugements des inspecteurs, et ils respecteront les décisions du Conseil de sécurité.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Suisse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Staehelin (Suisse) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la tête du Conseil de sécurité pour ce mois de mars, pour vous souhaiter plein succès dans vos travaux, ainsi que pour remercier l'Ambassadeur Pleuger pour l'excellent travail effectué le mois passé.

La Suisse a pris acte du rapport qu'ont présenté M. Blix et M. ElBaradei à la séance publique du

Conseil de sécurité, le 7 mars dernier. Il ressort de ce rapport intermédiaire que, en dépit des lacunes indéniables qui demeurent dans la coopération entre le Gouvernement iraquien et l'Organisation des Nations Unies, de réels progrès ont été récemment enregistrés en matière d'identification et de destruction d'armes interdites en possession de l'Iraq.

Le processus de destruction des missiles Al Samoud 2, qui vient d'être entamé sous la supervision de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), constitue un résultat concret de la pression diplomatique et militaire exercée sur le Gouvernement iraquien. La Suisse note par ailleurs que la COCOVINU et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ne disposent pas, à ce jour, d'éléments concluants indiquant que l'Iraq possède ou continue de produire des armes de destruction massive.

En référence aux dispositions de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, laquelle continue de guider une partie non négligeable du travail des inspecteurs, la Suisse salue la proposition du Président exécutif de la COCOVINU de soumettre – à très brève échéance – au Conseil de sécurité une liste de toutes les questions de désarmement en suspens ainsi qu'un programme de travail destiné à réaliser, dans un délai raisonnable, les objectifs de la résolution 1441 (2002).

Dans les circonstances actuelles, c'est-à-dire aussi longtemps que, selon les experts, les inspections continuent à donner des résultats, la Suisse considère qu'il faut donner la priorité au désarmement pacifique de l'Iraq.

Aussi la Suisse ne peut-elle aujourd'hui qu'appuyer les initiatives tendant à accorder un délai raisonnable aux inspecteurs de la COCOVINU et de l'AIEA pour achever leur travail d'inspection, de vérification et de destruction des armements proscrits par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Si toutes les tentatives tendant au désarmement pacifique de l'Iraq venaient malgré tout à échouer, la Suisse invite les membres du Conseil de sécurité à veiller à ce que toute décision prise sur la base du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies inclue l'exigence inconditionnelle pour toutes les parties à un éventuel conflit de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire.

La Suisse rappelle, par ailleurs, toute l'importance qu'elle attache aux aspects humanitaires de la crise que connaît la population iraquienne depuis 12 ans, et réitère son inquiétude quant aux effets potentiellement destructeurs, notamment sur les plans humanitaire et social, d'un éventuel conflit militaire. La dépendance de quelque 60 % de la population iraquienne vis-à-vis des distributions de nourriture et de médicaments via le programme « pétrole contre nourriture », l'inquiétante détresse morale et physique de millions d'Iraqiens, en particulier les femmes, enfants et personnes âgées, et l'état préoccupant des infrastructures médicales et d'assainissement plaident aussi en faveur de la poursuite et du renforcement des inspections en vue de concrétiser le désarmement de l'Iraq par des moyens pacifiques.

Enfin, la Suisse renouvelle avec fermeté ses exhortations aux autorités iraquiennes à coopérer pleinement, activement et sans aucune condition avec les inspecteurs des Nations Unies. Au vu du fait que les inspections ne sauraient se poursuivre pour une période illimitée, un engagement déterminé et immédiat de l'Iraq est absolument indispensable afin de faire toute la lumière, dans un proche avenir, sur les questions de désarmement en suspens.

Le Président : Je remercie le représentant de la Suisse pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Cengizer (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité à un moment particulièrement crucial. Je vous souhaite pleins succès dans cette tâche importante. Nous souhaitons également remercier votre prédécesseur, la présidence allemande, qui a su mener à bien sa tâche, avec soin et diligence, au cours d'une période tout aussi critique.

La Turquie a le plaisir de souscrire à la déclaration faite par l'Union européenne. Par ailleurs, la Turquie, pour un certain nombre de raisons, que ce soit l'approche qu'elle a toujours suivie à l'égard de la crise actuelle en tant que voisin de l'Iraq, ou le vote qui est intervenu au Parlement turc, s'est trouvée au premier plan de l'actualité au cours des trois semaines qui se sont écoulées depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis dans cette salle. Nous souhaitons

par conséquent saisir cette occasion pour réitérer les considérations fondamentales qui sous-tendent l'action que nous envisageons dans cette affaire, et nous souhaitons également clarifier certains points qui ont dernièrement fait l'objet de spéculations.

Avant cela, je voudrais dire que la Turquie comprend les nombreuses difficultés auxquelles se heurtent M. Blix et M. ElBaradei, ainsi que la complexité de la situation qu'ils doivent affronter dans l'exécution de leur mandat. Il est un fait que des progrès significatifs ont été enregistrés dans le processus d'inspection depuis la dernière fois que nous avons pris la parole au Conseil, le 18 février. Nous notons toutefois avec consternation et appréhension qu'à l'heure actuelle l'Iraq n'a pas encore montré de coopération pleine, immédiate, active et inconditionnelle avec les inspecteurs en armements des Nations Unies. Malheureusement, la voie choisie par l'Iraq – la réticence plutôt la coopération – est à la base des difficultés que rencontre actuellement le Conseil de sécurité, menaçant son unité vitale à ce moment décisif.

Quelles que soient les divergences qui semblent empêcher le Conseil de parvenir à une position unitaire, nous appelons une fois de plus ses membres à reconnaître que la cohésion au sein du Conseil permettra non seulement de conférer une légitimité à toute action résultant de ses délibérations, mais aussi de renforcer la crédibilité de l'ONU. La cohésion du Conseil garantira le retentissement marquant, dans toutes les régions de la planète, des décisions prises par cet organe. La diplomatie doit montrer son meilleur visage en ce moment critique.

La Turquie recherche sérieusement une solution pacifique à la crise actuelle, qui a pour origine le non-respect par l'Iraq des nombreuses décisions pertinentes prises par ce Conseil, sur une période qui s'étend sur pas moins de 12 ans. En réalité, la Turquie a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire régner la sagesse. Nous avons en effet toutes les raisons de rechercher un règlement pacifique, en tant que pays voisin ayant ressenti l'impact brutal de l'instabilité de notre région, en particulier à la suite de la guerre du Golfe.

Pourtant, c'est pour ces mêmes raisons – c'est-à-dire justement parce que nous sommes un pays voisin de l'Iraq, destiné à rechercher l'amitié et la coopération de son peuple – que nous avons pris des mesures de précaution visant à amoindrir et à atténuer les

nombreux effets négatifs du conflit armé qui se profile. Bien sûr, de nombreuses préoccupations occupent encore notre esprit. Elles sont de nature diverse et relèvent d'un certain nombre de considérations géostratégiques, politiques, militaires et économiques, toutes fondées sur des expériences et des données réelles. Nous ne pouvons laisser ces difficultés s'aggraver et présumer qu'elles se résoudreont toute seules. Ce sont des questions qui ne peuvent être considérées comme des résultats différents de scénarios différents – tout au moins ne pouvons-nous pas nous permettre de le faire. Nous ne sommes pas seulement très proches de la zone de conflit – elle nous est contiguë. C'est pourquoi nous ne pouvons pas simplement attendre n'importe quelle évolution de la situation.

De même, le fait de présenter ces considérations variées hors de leur contexte véritable, et de dépeindre la Turquie comme étant en train de marchander le prix comme s'il s'agissait d'une simple affaire d'argent, a rendu un très mauvais service à un pays et à un peuple qui ont constitué un bastion de stabilité dans cette région. Ces scribouillards du monde entier se sont abaissés, eux-mêmes comme leurs arguments, mais la Turquie s'est relevée encore une fois, pour montrer sa vraie nature.

C'est sur la toile de fond que j'ai essayé d'exposer que la Turquie s'est prononcée sans équivoque en faveur des principes qui nous guident dans nos relations avec l'Iraq en ces moments difficiles. Nous avons suivi une politique ouverte et transparente, et nous avons maintes fois répété les fondements de notre politique, que nous continuerons de préserver. Je voudrais les rappeler une fois de plus devant cet organe.

Premièrement, l'intégrité territoriale, la souveraineté nationale et l'unité politique de l'Iraq doivent rester intactes. Deuxièmement, l'avenir de l'Iraq doit être décidé par le peuple iraquien tout entier, pas seulement par une partie de ce peuple. Troisièmement, les richesses naturelles de l'Iraq appartiennent à ce pays et à son peuple dans son ensemble – encore une fois, et pas seulement à une partie de ce peuple. Voilà les principes fondamentaux que nous continuerons de préserver.

C'est parce que nous adhérons ouvertement à ces principes que je puis dire ceci aujourd'hui : nous n'avons pas d'intentions cachées. Je peux aussi dire

ceci : comme nous n'avons rien à cacher, nous ne voulons pas que d'autres nous cachent quoi que ce soit. C'est parce que nous adhérons à ces principes que nous sommes contre toute tentative d'imposer un fait accompli et d'autres actions pouvant entraver ou s'opposer à l'émergence du processus démocratique souhaité en Iraq. Personne ne saurait présumer du processus démocratique que ces principes défendent et incarnent tout à la fois. C'est en vertu de ces principes, une fois de plus, que je puis dire que toute décision prise par le peuple iraquien est acceptable par la Turquie, tant qu'elle est prise de façon démocratique et avec la participation de tous.

Je voudrais en particulier dire très clairement que la Turquie n'a pas l'intention d'exclure les Kurdes qui vivent dans le nord de l'Iraq. Nous sommes unis à eux par une multitude de liens, notamment des liens de parenté et des liens historiques. Nous avons tissé ensemble des valeurs morales et culturelles communes. Nous vivons ensemble depuis 1 000 ans. Honte aux prophètes de malheur qui souhaitent l'inimitié en pensant qu'un conflit ouvert servirait leurs intérêts personnels! Nous disons tout simplement ce qui suit : même lorsque le terrorisme régnait en Turquie, les Turques et les Kurdes ont montré que leurs liens de longue date étaient suffisamment solides pour résister à n'importe quelle provocation.

Nous attendons avec impatience le jour où cette crise prendra fin et où nous pourrons jeter des bases durables et viables sur lesquelles les populations de la région et d'Iraq, notamment les Arabes, les Kurdes et les Turkmènes pourront enfin récolter les fruits de la stabilité. Nous souhaitons voir l'Iraq commencer à se forger un avenir dans lequel il deviendra un membre respecté de la communauté internationale, dont les richesses humaines, culturelles et naturelles profiteront à sa population et à la région.

Le Président : Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : M. Blix et M. ElBaradei ont une fois de plus présenté un rapport exhaustif et détaillé des travaux des inspecteurs et de leurs résultats.

Il est encourageant de constater que l'Iraq coopère maintenant plus activement et que certains progrès ont été réalisés dans les inspections. La destruction des missiles Al Samoud 2 est encourageante. Ce progrès est la conséquence d'une position unie et ferme de la communauté internationale. Il confirme qu'il faut maintenir la pression sur l'Iraq.

Néanmoins, nous regrettons vivement que l'Iraq n'accorde pas aux inspecteurs le niveau de coopération exigé par la résolution 1441 (2002). La coopération de l'Iraq avec la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'a pas été immédiate, inconditionnelle et active. Les inspecteurs n'ont pas reçu les informations nécessaires pour pouvoir tirer des conclusions quant à la détention par l'Iraq d'armes de destruction massive.

Dans ce contexte, les inspections doivent se poursuivre tant qu'elles peuvent donner des résultats positifs et concrets. Par ailleurs, il importe de fixer une date limite et des critères clairs de respect par l'Iraq de la résolution 1441 (2002). Les inspections ne sauraient se poursuivre indéfiniment. La limite temporelle doit être courte et précise, mais réalisable.

Il est encore possible d'obtenir le désarmement pacifique de l'Iraq. C'est ce à quoi la Norvège va continuer d'oeuvrer. Les enjeux sont importants. C'est à l'Iraq qu'il incombe de donner la preuve de sa bonne foi. C'est maintenant pour l'Iraq la dernière occasion de parvenir à une solution pacifique. Il ne faut pas que l'Iraq la laisse passer.

Nous savons que les organismes des Nations Unies se préparent actuellement en vue d'une éventuelle crise humanitaire en Iraq en cas de conflit militaire. La Norvège est prête à apporter son plein concours à ces efforts. Dans les opérations humanitaires de ce type, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de chef de file et de coordinateur.

En l'état actuel des choses, il est essentiel que le Conseil de sécurité soit uni dans ses efforts pour désarmer l'Iraq de ses armes de destruction massive. Nous prions instamment tous les membres du Conseil de faire face à leurs responsabilités. Ceci est crucial pour le rôle que joue le Conseil, pour le peuple iraquien et pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Moura (Brésil) (*parle en anglais*) : La position du peuple et du Gouvernement brésiliens est bien connue. L'Iraq doit être désarmé de façon pacifique. L'Iraq doit respecter pleinement les résolutions du Conseil de sécurité. La force ne doit être utilisée qu'en dernier recours, et ce, uniquement lorsque le Conseil l'aura pleinement autorisée.

Aujourd'hui, le Ministre des relations extérieures du Brésil, M. Celso Amorim, s'est entretenu avec le Secrétaire général Kofi Annan à La Haye. Il lui a remis une lettre du Président Luiz Inácio da Silva dans laquelle celui-ci redit la volonté du Brésil de coopérer à toute initiative permettant de trouver une solution pacifique à la crise.

Comme nous l'avons déjà dit, étant donné qu'il reste un espoir de préserver la paix, nous devons tout faire dans ce sens.

Comme beaucoup d'orateurs l'ont dit lors du débat de vendredi dernier, les décisions que prendra le Conseil revêtent une dimension qui va bien au-delà de la question iraquienne. Ces décisions pourraient avoir des effets négatifs et durables sur les structures de la paix et de la sécurité internationales.

Il est donc essentiel que la voix des États Membres qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité se fasse à nouveau entendre. Le Brésil suit la situation avec beaucoup d'inquiétude. Alors qu'il apparaît de plus en plus que nous nous dirigeons vers une guerre, nous sommes contraints de prendre en considération le prix énorme que celle-ci entraînerait.

La guerre coûte toujours très cher en vies humaines et, au stade actuel, elle ne constitue pas une alternative plausible à la diplomatie. Tout conflit militaire exigera des dépenses immenses. En termes d'économie mondiale, une guerre contribuerait très certainement à aggraver la récession qui déjà frappe les économies dans le monde entier, et notamment celles des pays en développement les plus vulnérables. En termes humanitaires, une guerre pourrait causer d'énormes ravages et d'énormes souffrances. Une guerre pourrait aussi déstabiliser davantage la situation déjà très instable que connaît la région.

L'effort collectif que nous menons dans la guerre contre le fléau du terrorisme serait gravement

compromis par des réactions radicales surtout si des mesures sont prises sans tenir compte des décisions du Conseil.

Les rapports présentés au Conseil par M. Blix et M. ElBaradei indiquent que certains progrès ont été réalisés. Les deux hommes ont également souligné dans leurs exposés le fait qu'il fallait davantage de temps, mais non pas une période indéfinie, pour s'acquitter comme il faut des responsabilités que leur a confiées le Conseil de sécurité. Certaines propositions ont été avancées à cet égard et devraient être pleinement étudiées afin que les inspecteurs puissent terminer leur travail et présenter leurs conclusions au Conseil.

Les membres du Conseil de sécurité ont une décision de très grande importance à prendre. Nous ne pouvons qu'espérer qu'une fois cette décision prise, elle sera respectée par nous tous. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra garantir l'autorité de l'Organisation.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mackay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Il y a de cela trois semaines, le Gouvernement néo-zélandais, lorsqu'il est intervenu devant le Conseil, a vivement encouragé la poursuite du processus diplomatique pour régler la crise iraquienne. Il a également prié instamment l'Iraq de fournir sans délai les informations et la coopération qui lui ont été demandées afin de prévenir la catastrophe qui frapperait son peuple en cas de guerre.

Le Gouvernement néo-zélandais attache une très grande valeur au processus d'inspection pour parvenir au désarmement de l'Iraq. Tant que les inspecteurs en désarmement indiquent qu'ils font des progrès réels, le Gouvernement néo-zélandais estime que leur travail doit se poursuivre.

Depuis le débat public qui s'est tenu au Conseil le 18 février, les inspecteurs ont fait un nouvel exposé. Leurs rapports ont indiqué très clairement que bien qu'un grand nombre de questions restent en suspens, des progrès réels ont été réalisés. Comme l'a dit M. Blix, quand on détruit des missiles Al Samoud 2, il ne s'agit pas de casser des petits cure-dents.

Sur cette base, la position du Gouvernement néo-zélandais reste la position qui a été énoncée le

18 février. Nous n'appuyons pas une action militaire contre l'Iraq sans mandat du Conseil de sécurité, et nous ne pensons pas que le Conseil soit en droit d'accorder un tel mandat à ce stade. Comme M. Blix l'a indiqué, il faut au processus d'inspection des mois et non pas des jours.

Nous partageons la frustration des autres membres du Conseil et de la communauté internationale quant au rythme très lent auquel s'est fait le désarmement de l'Iraq pendant une longue période de temps. Mais à présent, le processus d'inspection et de désarmement progresse finalement. Nous pensons par conséquent que ce n'est pas le moment d'abandonner ce processus pour avoir recours à la force.

L'utilisation de la force peut être autorisée par le Conseil en tant que dernier recours pour faire respecter ses résolutions. Mais au vu des récents rapports que ce Conseil a reçus de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'heure n'est pas au dernier recours.

Tous les membres du Conseil partagent le même objectif : le désarmement de l'Iraq. Le débat porte, non pas sur l'objectif, mais sur le calendrier et les moyens de le réaliser. Mon gouvernement juge troublant le fait que le débat a créé des tensions dans les relations amicales de longue date existant entre des pays. Cette tension sera aggravée si les prochaines mesures prises pour régler la crise ne jouissent pas d'un large soutien international. Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande exhorte le Conseil de sécurité à continuer de soutenir le processus d'inspection et de désarmement qu'il a mis en place, alors qu'il porte ses fruits.

L'Iraq ne doit pas se méprendre sur la préférence de pays comme la Nouvelle-Zélande pour une solution diplomatique et la considérer comme une tolérance à l'égard de son incapacité d'agir pleinement. Ce n'est pas le moment pour l'Iraq de pratiquer une diplomatie de stratégie du bord de l'abîme. Il doit agir immédiatement pour satisfaire à toutes les exigences du Conseil et des inspecteurs. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera certain que la catastrophe de la guerre n'affectera pas son peuple.

Le Président : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande pour sa déclaration.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodriguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous sommes profondément heureux de voir la Guinée présider le Conseil de sécurité en cette occasion historique.

La pertinence des Nations Unies ne fait pas de doute. Ce n'est pas ce qui est décidé autour de cette table. Personne ne peut sérieusement affirmer que l'humanité pourrait vivre sans un système de sécurité collective et le droit international, dans le cadre d'un ordre mondial de plus en plus unipolaire, injuste et insupportable et dans le contexte d'une crise économique mondiale.

Paradoxalement, certaines des circonstances qui ont conduit à une guerre, au cours de laquelle 50 millions de personnes sont mortes, y compris des centaines de milliers de jeunes Américains, semblent se répéter aujourd'hui.

Le Président Fidel Castro a déclaré le 6 mars dernier :

« Jamais auparavant les nations du monde ne se sont trouvées soumises à la puissance et au bon vouloir de ceux qui dirigent une superpuissance dotée de pouvoirs d'apparence illimités, alors qu'aucune n'a la moindre idée de leur philosophie, de leurs idées politiques et de leur notion d'éthique. Leurs décisions sont pratiquement impossibles à prédire ou à remettre en cause. Leur force et leur capacité de détruire et de tuer semblent imprégner toutes leurs déclarations. Cela conduit logiquement à la peur et la nervosité chez de nombreux dirigeants, au vu notamment de la puissance militaire considérable qui accompagne la puissance politique, économique et technologique de ceux qui n'acceptent pas de se voir désobéir. Le rêve d'un monde régi par certaines normes et d'une organisation qui représenterait la volonté et les aspirations de tous les peuples s'évapore rapidement. »

« Nous, les peuples des Nations Unies », comme l'indique le préambule de la Charte, sommes aujourd'hui la majorité écrasante des pays, puissants et faibles, développés et sous-développés, grands et petits, de tous horizons et des deux hémisphères. Nous

représentons une coalition puissante d'États et de nations, de forces politiques et d'idéologies, de cultures, d'ethnies, de religions, de gouvernements et de la société civile, qui sont de plus en plus conscients et luttent pour défendre la paix, préserver les Nations Unies et mettre fin en temps opportun à cette dictature du monde qui nous menace tous.

Il y a eu une mobilisation très rapide contre la guerre et son rejet par l'opinion publique est sans précédent. Tous ceux qui ressentent une profonde solidarité avec le peuple américain, admirent son opposition à une guerre unilatérale, même si les vraies raisons, y compris les évaluations du nombre des victimes et les coûts, lui sont dissimulées.

Une guerre unilatérale, comme celle qui est annoncée, aurait des conséquences dévastatrices pour le monde. Ce serait la fin de la démocratie dans les relations internationales, et cela nuirait terriblement aux économies des pays en développement, avec des effets sociaux considérables, et déstabiliserait totalement le Moyen-Orient.

Les Nations Unies et le Conseil de sécurité subiraient un coup terrible qui annihilerait leur rôle et leurs prérogatives en tant que garants de la paix et de la sécurité internationales. Cette guerre mettrait leur existence en péril et engendrerait pour tous les États des risques, face aux caprices imprévisibles d'une tyrannie universelle et à la merci de nouvelles guerres dites « préventives ».

Une guerre contre l'Iraq serait injuste et totalement inutile. Ces mois de débats, d'inspections méticuleuses de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui ont écarté de prétendues preuves et réfuté des accusations, la coopération indiscutable de l'Iraq et les actions de désarmement qu'il accomplit dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité, tout cela montre qu'il n'y a pas de menace crédible ni de risque à la sécurité nationale des États-Unis. Nous savons qu'il ne s'agit en aucune façon d'un acte de légitime défense, mais d'une guerre prédatrice.

On annonce à présent, avec une cruauté inouïe, l'utilisation de nouvelles armes et des bombardements sans précédent. On dit que les pertes civiles seront incalculables et les terribles conséquences humanitaires sont dissimulées.

La voie vers une mise en oeuvre intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité se fonde sur la préservation de la paix et de la coopération, sur la bonne foi des parties pour lever tout doute sur la possession d'armes de destruction massive, sur la poursuite du travail de la COCOVINU et de l'AIEA, et sur un règlement global de la question iraquienne, y compris la levée des sanctions, pour garantir la stabilité régionale et le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Iraq, du Koweït et de tous les peuples de la région.

Le Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à Kuala Lumpur, fidèle à ses principes fondateurs, a élaboré une déclaration pertinente.

Une attaque unilatérale contre l'Iraq constituerait, comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, une violation de la Charte; il s'agirait d'un acte d'agression.

Le projet de résolution en discussion est une déclaration de guerre. Son objectif vise à tromper l'opinion publique. Son contenu et ses échéances sont inapplicables. Même avec de nouvelles échéances ou un report de quelques jours de l'ultimatum, il demeure inchangé.

L'opposition à la guerre et la défense de la Charte et de l'Organisation des Nations Unies par la majorité des membres du Conseil de sécurité, y compris trois des membres permanents, sont dignes d'éloges. Face aux pressions de l'empire, ils ont l'appui quasi unanime des États Membres, de l'opinion publique internationale et de leurs propres peuples.

Rien ne serait plus grave qu'un renoncement, ni ne nuirait autant à l'utilité du Conseil de sécurité. Le veto, tellement utilisé de façon aveugle et illégitime, et en dépit de sa nature anachronique et antidémocratique, serait dans ce cas justifié par la situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons. Il serait tout à fait cynique de le critiquer en l'occurrence.

Les membres non permanents ont l'occasion exceptionnelle de faire entendre leur voix, en tant que pays souverains et égaux qui comptent sur la légitimité considérable de nos votes. Nous les avons élus précisément pour des moments comme celui-ci. Ils savent qu'ils agissent en notre nom et que nous connaissons les risques et les défis auxquels ils font face; ils peuvent compter sur notre plein appui. Le groupe des États membres du Mouvement des pays non

alignés compte également sur la solidarité de l'ensemble du Mouvement.

Quoi qu'il advienne, si le Conseil ne s'acquitte pas véritablement et légitimement de son mandat, l'Assemblée générale devra exercer, dans cette situation d'urgence, l'autorité et le pouvoir conférés par la Charte dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Islande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ingolfsson (Islande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de faire mention de la déclaration que j'ai faite devant le Conseil il y a environ trois semaines et qui présente l'avis général du Gouvernement islandais concernant la grave question examinée aujourd'hui.

Mon gouvernement est profondément préoccupé par la situation qui prévaut en Iraq et continue d'espérer que le Conseil de sécurité réussira à retrouver son unité dans le suivi de la résolution 1441 (2002). Il ne faut épargner aucun effort pour préserver la détermination du Conseil. Tout échec à cet égard aurait des conséquences imprévisibles pour le rôle crucial que joue le Conseil dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Dans son intervention devant l'Assemblée générale en septembre dernier, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a souligné qu'il est impératif de mettre pleinement en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité. Il a également salué le consensus qui s'était dégagé au sein du Conseil sur la façon de répondre au mépris affiché pour les résolutions du Conseil de sécurité. Il est absolument nécessaire que le Conseil adopte aujourd'hui une approche constructive.

Mon gouvernement est d'avis que le Gouvernement iraquien n'a pas coopéré activement avec les inspecteurs et qu'il est donc en violation de la résolution 1441 (2002). La communauté internationale a toléré l'obstruction incessante des inspections depuis 12 ans. Le moment est donc venu pour l'Organisation des Nations Unies de faire preuve de détermination. La crédibilité de l'ONU est en jeu.

Le Gouvernement islandais réaffirme l'espoir d'un règlement pacifique. Une guerre en Iraq est le dernier recours. C'est au Gouvernement iraquien qu'il

appartient d'éviter le conflit en se désarmant rapidement et de façon crédible.

La communauté internationale doit manifester sa détermination et l'ONU, sa force. Le règlement de cette question ne doit laisser aucun doute quant à l'autorité de notre Organisation et à sa capacité de faire appliquer ses décisions.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Singapour. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : C'est la première fois que j'interviens devant le Conseil depuis la fin de notre mandat. C'est un grand plaisir pour moi que de féliciter un vieil ami et collègue pour son accession à la présidence. Comme vous le savez, Monsieur le Président, vous assurez la présidence à un moment crucial dans l'histoire du Conseil. Nous avons pleinement confiance en vous. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Pleuger et son équipe pour le travail remarquable qu'ils ont accompli le mois dernier.

La séance d'aujourd'hui vient à point nommé et elle est d'importance capitale. Le Conseil de sécurité se trouve à une étape cruciale dans sa prise de décisions concernant l'Iraq. Nous convenons tous qu'il est préférable de trouver une solution pacifique à la question iraquienne. Nous convenons également que la guerre doit toujours être le dernier recours. Et nous voudrions tous, à l'évidence, voir l'adoption d'une seconde résolution du Conseil de sécurité.

En même temps, nous ne devons pas fermer les yeux sur un certain nombre d'éléments fondamentaux. C'est toujours à l'Iraq, et non à la communauté internationale, que revient la responsabilité principale de prouver qu'il respecte ses obligations. Il est impératif que l'Iraq se désarme immédiatement et respecte pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Lorsque Singapour était membre du Conseil, nous avons toujours soutenu que les autorités iraquiennes doivent respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité. Cette position était fondée sur le principe essentiel que le droit international devait être respecté. Le 8 novembre 2002, Singapour votait pour la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité dans l'espoir que le droit international et l'ordre seraient préservés.

Il importe de garder à l'esprit que la résolution 1441 (2002) n'était pas la première résolution adoptée par le Conseil sur cette question. L'Iraq a malheureusement un bilan médiocre s'agissant de l'application des résolutions du Conseil de sécurité. En fait, la résolution 1441 (2002) était la dix-septième sur la question depuis l'adoption, le 29 novembre 1990, de la résolution 678 (1990) qui visait le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales dans la région après l'invasion illégale du Koweït par l'Iraq. Par la suite, les termes du cessez-le-feu adoptés par le Conseil dans la résolution 687 (1991) d'avril 1991 exigeaient de l'Iraq qu'il mette un terme à ses programmes d'armes de destruction massive, reconnaisse le Koweït, rende compte du sort des ressortissants koweïtiens et de pays tiers disparus, restitue les biens koweïtiens et cesse son soutien au terrorisme international. La résolution 687 (1991) a été conçue comme un cadre général en vue de rétablir la paix et de maintenir la sécurité dans la région. Il est regrettable que l'Iraq n'ait pas respecté un grand nombre des termes de la résolution 687 (1991), même 12 ans après.

Lors de nos négociations sur la résolution 1441 (2002), notre interprétation était que l'Iraq se trouvait en violation patente de ses obligations et qu'il s'agirait d'une dernière possibilité offerte à l'Iraq de s'acquitter de ses obligations, ou bien d'encourir de graves conséquences. La résolution 1441 (2002) a été expressément conçue pour décourager l'Iraq de reprendre ses anciennes habitudes de non-coopération et d'atavisme.

Il devient de plus en plus évident que l'Iraq n'a plus que quelques jours pour appliquer la résolution 1441 (2002) ou faire face aux conséquences. Nous espérons donc qu'il s'acquittera immédiatement, activement, totalement et inconditionnellement de ses obligations vis-à-vis des inspecteurs en armements de l'ONU. Comme M. Hans Blix l'a déclaré devant le Conseil lors de sa récente intervention le 7 mars 2003 :

« Il est évident que si l'on peut considérer comme coopération active, voire zélée, les nombreuses initiatives prises actuellement par la partie iraquienne en vue de régler un certain nombre de questions de désarmement restées depuis longtemps en suspens, ces initiatives ne peuvent, trois ou quatre mois après l'adoption de la résolution, être considérées comme preuve de coopération immédiate, et elles ne couvrent pas

forcément tous les domaines pertinents. »
(S/PV.4714, p. 5)

À l'évidence, les autorités iraquiennes doivent toujours répondre à de nombreuses questions en suspens. Dans *The Financial Times* figure aujourd'hui le compte rendu d'un entretien avec M. Mohamed ElBaradei. Il a suggéré à une délégation de ministres des affaires étrangères arabes en visite en Iraq de demander instamment que des mesures radicales soient prises par Bagdad. Nous souscrivons aux observations faites par M. Mohamed ElBaradei, selon lesquelles « ce qu'il faut, c'est un changement radical dans les esprits et dans la sincérité manifestée ». Il a ajouté :

« Le Président iraquien [pourrait] annoncer lui-même à la télévision qu'il est prêt à fournir une coopération complète et qu'il donne des directives à tous les responsables iraquiens afin de coopérer totalement et de remettre tous les documents en leur possession ou même, s'ils ont des armes, de révéler leur cachette. »

Nous espérons que le Conseil de sécurité agira de façon à préserver l'unité à laquelle nous étions parvenus avec l'adoption de la résolution 1441 (2002). Une position unifiée enverra à l'Iraq un message clair du Conseil, à savoir que tout mépris continu de ses obligations ne sera plus toléré.

Cela adressera un avertissement au reste du monde que la mise au point et la prolifération des armes de destruction massive représentent une menace grave à l'ordre international et ne peuvent être ignorées. En effet, la question débattue aujourd'hui n'est qu'un exemple d'un problème plus large de prolifération des armes de destruction massive.

Mais alors que nous nous concentrons sur ces questions importantes, il importe de ne jamais perdre de vue la dimension humaine de la question iraquienne. Singapour a l'amélioration de la situation humanitaire du peuple iraquien à coeur. Ce peuple a déjà beaucoup souffert du fait du non-respect par le Gouvernement iraquien de ses obligations de désarmement. Il convient de mettre fin aux souffrances de ce peuple. Encore une fois, nous exhortons le Gouvernement iraquien à prendre la bonne décision.

Le Président : Je remercie le représentant de Singapour pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sun Joun-yung (République de Corée) (*parle en anglais*) : Face aux défis posés par le programme iraquien d'armes de destruction massive, le Gouvernement de la République de Corée estime que l'Iraq doit régler toutes les questions en suspens concernant ce programme en respectant pleinement et immédiatement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1441 (2002).

Nous remarquons que, face à la forte pression exercée par la communauté internationale, l'Iraq a dans une certaine mesure coopéré avec les inspecteurs en désarmement des Nations Unies depuis la reprise des inspections en novembre 2002. Toutefois, le Gouvernement de la République de Corée reste très préoccupé par le fait que l'Iraq n'a pas encore fait preuve d'une coopération immédiate, inconditionnelle et active telle que stipulé dans la résolution 1441 (2002) et qu'il subsiste un grand nombre d'armes et d'articles proscrits qui n'ont pas encore été comptabilisés.

Mon gouvernement estime que les résultats obtenus par les équipes d'inspection, notamment les rapports les plus récents exposés vendredi dernier par le Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. ElBaradei, n'ont pas mentionné de coopération pleine et volontaire de la part de l'Iraq ni de règlement total des questions de désarmement en suspens.

Compte tenu de l'échec persistant de l'Iraq à respecter les résolutions successives du Conseil de sécurité ces 12 dernières années, les inspections ne peuvent pas continuer indéfiniment. Il convient d'établir une date limite claire pour le désarmement iraquien. Sans une véritable intention de désarmer de la part de l'Iraq, le processus d'inspection continu ne permettra pas de résoudre les questions en suspens concernant le programme d'armes de destruction massive. Il est clair que la responsabilité de désarmer incombe à l'Iraq. Étant donné l'absence d'une véritable volonté iraquienne de désarmer, il est indispensable que le Conseil de sécurité envoie un message ferme et

unifié à l'Iraq. Il est temps que le Conseil de sécurité agisse, en tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, face au non-respect iraquien de ses obligations en matière de désarmement.

Le Président : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la République démocratique populaire lao. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kittikhoun (République démocratique populaire lao) : Je voudrais d'abord vous féliciter bien chaleureusement pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. En ces temps difficiles, ma délégation formule l'espoir que sous votre direction compétente, les présentes délibérations connaîtront des résultats positifs. Ma délégation voudrait aussi remercier l'Allemagne, qui a présidé avec tact les travaux du Conseil durant le mois écoulé.

Mon pays, la République démocratique populaire lao, suit très attentivement l'évolution de la situation en Iraq. Lors de leur réunion au sommet tenue du 24 au 25 février dernier à Kuala Lumpur, en Malaisie, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont salué la décision du Gouvernement iraquien d'autoriser le retour inconditionnel des inspecteurs des Nations Unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, ils ont encouragé l'Iraq et l'Organisation des Nations unies pour qu'ils intensifient leurs efforts afin de trouver une solution globale, juste et durable à toutes les questions en suspens, et ont également insisté sur le fait qu'il importait de trouver d'urgence une solution pacifique à la question de l'Iraq, ce afin de préserver l'autorité et la crédibilité de la Charte des Nations unies et du droit international, ainsi que la paix et la stabilité dans la région et dans le monde.

La question de l'Iraq touche à la paix, à la sécurité, à la coopération et au développement dans cette région névralgique qu'est le Moyen-Orient. Ma délégation est d'avis qu'il y a lieu de tout faire pour que cette question soit résolue rapidement, et surtout pacifiquement. Dans le monde d'aujourd'hui où la paix demeure fragile, il est important que la communauté internationale se prononce résolument en faveur d'un règlement des différends, si complexes soient-ils, par la voie pacifique. L'usage de la force pour régler le conflit provoquerait des dommages matériels, de

grandes pertes en vie humaines et laisserait des cicatrices profondes qui ne disparaîtraient pas de si tôt. Selon nous, il convient de tout en oeuvre pour éviter que la guerre éclate, ce qui ne ferait que causer encore plus de souffrances au peuple iraquien.

Les travaux d'inspection des Nations Unies ont commencé après que l'Iraq ait accepté sans condition la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité. En dépit des problèmes et difficultés, nous avons constaté, à en juger par les derniers rapports de M. Blix et M. ElBaradei, certains progrès et résultats positifs. À l'instar de la majorité des États Membres de notre Organisation, nous pensons que les travaux d'inspection ont commencé à porter leurs fruits et nous sommes d'avis que la voie pacifique du désarmement de l'Iraq peut encore être suivie.

Nous sommes arrivés à un moment crucial de l'histoire. Le Conseil de sécurité, l'organe principal du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se trouve devant un choix historique. Les peuples du monde nous regardent et nous regardent avec gravité. Vu la fragilité de la paix mondiale et compte tenu de l'incertitude qui continue de planer quant à l'avenir de notre monde, ne pensons-nous pas que le règlement pacifique des différends doit vigoureusement primer dans les relations internationales?

Toute solution au problème par des moyens politiques et dans le cadre de l'ONU empêche des dégâts matériels mais surtout sauve des vies humaines innocentes. Le peuple iraquien, qui n'a commis aucun crime a déjà trop souffert et ne mérite pas de souffrir encore davantage. Comme tous les autres peuples de ce monde, ce peuple martyr a droit à la paix, condition dans laquelle il peut se redresser et s'épanouir. Le monde rendra un grand service au peuple iraquien en optant pour un règlement pacifique de la présente crise.

Telles sont les réflexions modestes que ma délégation voudrait offrir à cette auguste assemblée.

Le Président : Je remercie le représentant de la République démocratique populaire lao des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hidayat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite tout à l'heure par la Malaisie en sa qualité de Président du

Mouvement des pays non alignés, qui a demandé la tenue de la présente séance.

La délégation indonésienne se félicite de voir encore une fois le Conseil de sécurité choisir la formule du débat public pour examiner ce point de l'ordre du jour sujet à polémique. C'est un signe que malgré les divergences de vues au sein du Conseil concernant la voie à suivre, les portes de la consultation et du débat sont encore ouvertes. De fait, la négociation est au cœur du processus multilatéral, dont nous continuons d'être un partisan et un défenseur fidèle.

Lorsque ma délégation a pris la parole au Conseil il y a trois semaines, nous étions du même avis que les États Membres qui étaient convaincus que, sur cette question, l'option diplomatique n'avait pas été épuisée pour atteindre les objectifs de la résolution 1441 (2002). Bien que beaucoup d'événements se soient passés depuis lors, nous restons persuadés que l'option est encore d'actualité et que le Conseil peut régler cette question de façon pacifique.

Il importe également d'être sûrs que nous assumons nos responsabilités en matière de paix sérieusement, en les considérant dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, et non comme une série d'étapes menant à la guerre. À cette fin, ma délégation estime que les inspections menées par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a donné de bons résultats et qu'il faut donc leur donner une bonne chance de réussir, en leur donnant plus de temps, plus de personnel et plus de ressources.

Nous ne pensons pas que quiconque nie qu'il y a eu des progrès dans le processus d'inspection, ni ne remette en doute la capacité de la COCOVINU et de l'AIEA de mener à bien la tâche d'inspection. La préoccupation générale porte sur le fait que les inspections n'ont pas pu fournir de preuves de la violation par l'Iraq des résolutions de l'ONU. Malheureusement, cette analyse ne peut guère être considérée comme concluante, puisque les inspecteurs sont encore à la tâche.

À cet égard, l'Indonésie appuiera le renforcement du régime d'inspection. Nous préconisons un régime d'inspection renforcé qui reconnaisse l'importance de la tâche confiée et soit capable de s'acquitter de cette tâche de façon responsable, juste et rapide. À cet égard,

il est entendu que jusqu'à maintenant, l'Iraq a coopéré de façon à permettre aux inspecteurs de travailler efficacement. Toutefois, compte tenu de la gravité et de l'urgence de la situation, il est absolument crucial que l'Iraq continue de coopérer activement et immédiatement avec eux, comme le lui demande la résolution 1441 (2002).

Nous continuons de croire qu'il ne peut y avoir de solution à la situation du Moyen-Orient si l'on ignore la réalité de la région tout entière. Je veux parler en particulier de la situation en Palestine, qui continue de se dégrader jour après jour, même si cela est commodément – mais peu judicieusement – passé sous silence. Ma délégation est convaincue qu'un règlement du problème central de la Palestine contribuerait au règlement global de tous les aspects des problèmes du Moyen-Orient et que nous ne devrions jamais laisser notre travail sur les autres questions de la région occulter ce fait.

Enfin, nous demanderons sans relâche au Conseil de sécurité de respecter intégralement les dispositions de la Charte – c'est-à-dire de promouvoir la paix et la sécurité. À cet égard, par conséquent, les membres du Conseil doivent se rappeler que la paix est leur obligation à l'égard du monde. Il importe de tenir compte du fait que chaque membre du Conseil représente tous les Membres de l'ONU. La guerre ne doit pas être la dernière rubrique du dictionnaire de leurs délibérations, mais une décision à ne prendre qu'en dernier recours, lorsque c'est inéluctable.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Albanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : Cela fait longtemps que le Conseil de sécurité s'efforce continuellement de désarmer l'Iraq de ses armes de destruction massive. La résolution 1441 (2002), adoptée à l'unanimité, a démontré non seulement la détermination de la communauté internationale de désarmer complètement le régime iraquien, mais également sa volonté de pénaliser un régime qui possède des armes de destruction massive et met ainsi en danger la paix et la sécurité de la région et au-delà.

Malgré les efforts considérables et le travail louable des inspecteurs de l'ONU, nous estimons qu'ils ne pourront pas obtenir le désarmement demandé, en raison du manque de volonté de coopération du régime

de Bagdad à un désarmement immédiat, actif et inconditionnel.

Le temps dont nous disposons pour désarmer l'Iraq s'écoule inexorablement. Le nouveau projet de résolution qui va être présenté par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et l'Espagne redéfinit clairement et fermement la détermination de la communauté internationale de préserver la paix et la sécurité dans le monde. Il garantit et maintient l'autorité de la communauté internationale et du Conseil de sécurité dans leurs actions conjointes de lutte contre des régimes de ce type, qui représentent une menace pour notre avenir et nos valeurs communes.

Par conséquent, l'Albanie appuie la position ferme des États-Unis d'Amérique et elle est en faveur de ce projet de résolution. L'Albanie a fait partie intégrante de la coalition internationale pour le désarmement de l'Iraq, et nous réaffirmons aujourd'hui notre participation à la future coalition des volontaires.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Albanie, M. Ilir Meta, a souligné, lors de sa dernière déclaration, ce qui suit :

« Depuis de nombreuses années, ce régime ne cesse de faire fi des efforts de la communauté internationale, et du Conseil de sécurité en particulier, en faveur d'un règlement pacifique et diplomatique, et il ne collabore pas à l'élimination des armes de destruction massive. Sur cette base, nous croyons que cette intervention est inéluctable afin d'éviter un scénario catastrophe qui serait de légitimer un régime qui prendrait en otage la sécurité régionale et mondiale et qui défierait l'autorité du Conseil de sécurité, ainsi que celle de l'ONU dont notre pays est membre. »

On ne saurait instaurer la paix et la sécurité au moyen de séances sans fin et de débats stériles motivés par la crainte et l'incertitude quant à l'avenir, pas plus qu'on y parviendrait en restant passif et en ne faisant rien. Prolonger le processus de désarmement de l'Iraq donnera au régime de ce pays une nouvelle occasion de défier la communauté internationale et l'ONU et, en outre, remettrait sérieusement en cause la crédibilité même de cette organisation. L'ONU doit assumer ses responsabilités et agir en conséquence. Nous devons donc rester unis et résolus. Pour terminer, je voudrais

réaffirmer devant cet organe que la paix n'est pas simplement l'absence de guerre.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Viet Nam. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ngo Duc Thang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : À ce stade crucial de l'examen de la question iraquienne, je voudrais répéter la position de notre pays, à savoir que cette crise peut être réglée par des moyens politiques et pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et à l'aspiration dominante des peuples épris de paix partout dans le monde. Une telle solution exige que l'on fasse les plus grands efforts pour éviter la guerre et maintenir la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde.

Nous croyons que l'option consistant à trouver des solutions politiques et diplomatiques à la question de l'Iraq n'a pas été pleinement explorée. Par conséquent, il faut encourager la coopération de toutes les parties concernées dans la recherche d'un règlement pacifique et examiner sérieusement toutes les initiatives diplomatiques en ce sens.

Le Viet Nam se félicite des résultats des travaux des inspecteurs de l'ONU en Iraq. L'exposé de vendredi dernier, au cours duquel M. Blix et M. ElBaradei ont présenté des rapports trimestriels, a montré que le processus d'inspection en Iraq fait des progrès très encourageants, et que l'Iraq a fait preuve d'une coopération plus active. Il y a eu des progrès réels dans la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Iraq a informé les inspecteurs de l'existence de ses missiles Al Samoud, et a commencé à les détruire dans les délais prescrits par M. Blix.

Cette évolution positive indique qu'un règlement pacifique est possible et qu'il existe une alternative réelle à la guerre. Pour ce qui est du potentiel nucléaire de l'Iraq, M. ElBaradei a également confirmé que de grands progrès ont été réalisés; et que, les informations présentées par l'Iraq étant plausibles et vérifiables et la coopération avec les inspecteurs étant satisfaisante, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est persuadée qu'elle pourra bientôt tirer des conclusions définitives.

L'Iraq a également annoncé qu'il présenterait un rapport global sur les questions en suspens dans le domaine des armes chimiques et biologiques. Compte tenu de la situation actuelle et des progrès en cours, nous sommes d'avis qu'une deuxième résolution n'est pas nécessaire et que les inspections doivent se poursuivre tant qu'elles peuvent donner des résultats tangibles.

Nous pensons aussi que les inspections ne sauraient se poursuivre indéfiniment. C'est pourquoi le Conseil devrait demander aux inspecteurs de soumettre à son examen une liste des critères déterminant la coopération de l'Iraq ou bien une liste de tâches précises et classées par ordre de priorité que l'Iraq doit accomplir dans des délais raisonnables. À cet égard, nous nous félicitons de toutes les propositions visant à définir des critères pour la coopération de l'Iraq, et nous invitons le Conseil de sécurité à examiner plus sérieusement les propositions faites par la France, la Russie et l'Allemagne dans le mémorandum qu'elles ont présenté au Conseil de sécurité le 24 février 2003.

Le Gouvernement vietnamien continue de penser qu'il existe encore une chance de trouver un règlement pacifique à la crise iraquienne, et c'est pourquoi il appelle vivement le Conseil de sécurité et toutes les parties impliquées à tout mettre en oeuvre pour éviter la guerre. En oeuvrant de concert et en agissant ensemble sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, nous renforcerons la crédibilité et la pertinence de l'Organisation et du Conseil de sécurité dans l'exercice de son mandat, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Mokhtar Lamani, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, à qui le Conseil a adressé une invitation au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lamani (Organisation de la Conférence islamique) (*parle en arabe*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que sous votre direction avisée, les délibérations du Conseil seront couronnées de succès.

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Gunter Pleuger et la

délégation allemande de leur présidence fructueuse et efficace du Conseil le mois dernier.

Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique. Je souhaite aussi remercier la délégation du pays frère qu'est la Malaisie et le Mouvement des pays non alignés qui ont pris l'initiative de demander la tenue de cette séance.

Cette séance se déroule alors que nous sommes confrontés à de graves défis qui nous assaillent de toutes parts et que les nuages de la guerre s'amoncellent à l'horizon, présageant des conséquences et des répercussions maléfiques, graves et imprévisibles. L'Organisation de la Conférence islamique (OCI) a, par le passé, exprimé clairement et à maintes reprises sa position claire et directe concernant les menaces qui pèsent sur l'Iraq. Nous avons souligné que la question du désarmement des armes de destruction massive doit être réglée de façon pacifique, comme l'a énoncé le Conseil de sécurité. Nous pensons qu'il n'y a absolument aucune justification au déclenchement d'une campagne militaire contre l'Iraq, ce qui aurait des incidences non seulement sur la région, mais aussi sur le monde. Nous avons également dit qu'il fallait respecter l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

L'opposition à la guerre en Iraq bénéficie comme jamais d'un vaste soutien auprès de l'opinion publique. En témoignent les rassemblements et manifestations organisés dans plusieurs centaines de villes du monde entier ainsi que les nombreuses résolutions et recommandations formulées par des organisations gouvernementales et intergouvernementales dans un grand nombre de pays.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) se sont réunis d'urgence à Doha, au Qatar, le 5 mars 2003. Ils ont publié une déclaration dans laquelle ils rejettent catégoriquement toute attaque contre l'Iraq, ainsi que toute menace à la sécurité et à la sûreté d'un État islamique. Ils soulignent que la question iraquienne doit être réglée pacifiquement dans le cadre de l'ONU et conformément aux résolutions internationales pertinentes. Ils renouvellent l'expression de leur solidarité à l'égard du peuple iraquien et demandent la levée, dans les limites de la légitimité internationale, de l'embargo qui lui a été imposé. Ils s'opposent à toute tentative de

bouleversement de la région ou d'ingérence dans ses affaires intérieures, ainsi qu'à toute forme de mépris à l'égard de ses intérêts et de ses justes causes.

Nous pensons que, dans les circonstances actuelles, alors que l'Iraq est en train de répondre aux exigences du Conseil de sécurité et de coopérer avec les inspecteurs internationaux – ce que M. Blix et M. ElBaradei ont indiqué dans leurs rapports –, l'emploi de la force militaire contre l'Iraq serait rejeté et injustifié et qu'il constituerait une agression contre le monde arabe et islamique. Ce serait remettre sérieusement en cause le rôle central de l'Organisation des Nations Unies, qui a pour mission de préserver la paix et la sécurité internationales. Ce serait gravement compromettre les relations internationales, la stabilité et la sécurité mondiales. Ce serait affaiblir la campagne mondiale contre le terrorisme et, en fait, cela reviendrait à encourager l'extrémisme et la violence, au lieu de les faire disparaître.

Dans des circonstances aussi graves, nous ne pouvons que prier l'Iraq de continuer à coopérer pleinement et de façon positive avec les inspecteurs internationaux. Nous invitons l'Iraq à faciliter la mission des inspecteurs et à appliquer pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous soulignons une nouvelle fois qu'il est primordial de respecter l'indépendance, la souveraineté et la sécurité de tous les États de la région, mais aussi les principes qui régissent les relations de bon voisinage. Nous tenons à souligner qu'il est impératif d'avancer de façon concrète et significative concernant les questions relatives aux détenus et prisonniers de guerre koweïtiens, ainsi que les archives et autres biens de l'État du Koweït. Nous invitons également M. Blix à satisfaire la demande d'un grand nombre d'États – membres et non membres du Conseil – de recenser les tâches de désarmement qu'il reste à effectuer si l'on veut donner plus de poids aux efforts de mise en oeuvre de la résolution 687 (1991).

Il est vraiment regrettable que le bruit fait autour d'une éventuelle guerre en Iraq détourne l'attention des actes d'agression illégaux que le Gouvernement israélien extrémiste commet à l'encontre du peuple palestinien. Les assassinats, les démolitions d'habitation, les actes de destruction et autres formes de châtement collectif se poursuivent à un rythme qui s'accélère. Le Conseil de sécurité assiste les bras croisés aux crimes de guerre israéliens. Il est incapable d'offrir sécurité et protection au peuple palestinien, qui

dépérit sous l'effet d'une occupation cruelle et illégitime.

Nous nous demandons combien de temps encore les normes qui régissent les affaires internationales continueront d'être appliquées de façon sélective, compte tenu de la situation internationale actuelle qui menace de conduire à la destruction et à l'anéantissement de l'Iraq, ainsi qu'à l'assassinat de dizaines de milliers de civils innocents, alors que l'État d'Israël est autorisé à acquérir tous types et modèles d'armes de destruction massive, ouvertement et en grandes quantités. Il est également autorisé à perpétrer toutes formes de crimes de guerre proscrits par le droit international, ainsi que par les normes et conventions internationales, à l'encontre du peuple palestinien – dont les droits, les libertés et les territoires sont violés; dont l'économie a été détruite; et qui se trouve éparpillé entre les camps de réfugiés et l'exil.

Nous espérons que le Conseil de sécurité sera, à ce stade crucial, à la hauteur de ses responsabilités historiques, qu'il parviendra à régler la difficile situation à laquelle il se trouve confronté et qu'il saura combler son déficit de sagesse. Qu'il prouve à la communauté internationale qu'il est digne de la confiance qu'elle a placée en lui pour préserver la paix et la sécurité internationales.

Le Président : Je remercie l'Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Liban. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Diab (Liban) (*parle en arabe*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous vous remercions d'avoir organisé cette séance. Nous remercions également votre prédécesseur allemand et sa délégation des efforts déployés le mois dernier.

Depuis quelques jours, nous voyons les peuples du monde entier apporter leur soutien à l'Organisation des Nations Unies et défendre le système international qu'elle représente. Un recours unilatéral à la force constituerait une violation de la Charte des Nations Unies, nuirait à sa légitimité et compromettrait le système mondial actuel. La plupart des déclarations faites par les États membres du Conseil de sécurité lors

de la dernière séance consacrée à cette question traduisent, comme les interventions d'aujourd'hui, les positions de différents groupes géographiques : par exemple, celles qui ont été adoptées au Sommet arabe de Charm el-Cheikh, au sommet islamique de Doha, au sommet du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenu à Kuala Lumpur et au Sommet France-Afrique de Paris, ainsi que les positions du Saint-Siège. Toutes rejettent la guerre et expriment une profonde inquiétude quant aux graves retombées potentielles sur la situation politique, sociale, sécuritaire et humanitaire, non seulement au Moyen-Orient mais aussi dans le monde entier.

Dans ce contexte, le comité ministériel qui a été créé au quinzième Sommet de la Ligue des États arabes, à Charm el-Cheikh, s'est rendu à New York la semaine dernière pour exposer au Conseil de sécurité la position arabe au sujet de la crise iraquienne. Celle-ci s'articule autour de quatre grands points. Elle reprend les conclusions du sommet organisé à Beyrouth en 2002, que l'on peut résumer comme suit.

Premièrement, sont rejetées toute attaque contre l'Iraq et toute menace à l'intégrité et à la sécurité d'un État arabe et à la sécurité nationale arabe dans son ensemble. Deuxièmement, est réaffirmée la nécessité de respecter la légitimité internationale et d'appliquer la résolution 1441 (2002), qui n'autorise pas la guerre contre l'Iraq et ne prévoit pas le recours automatique à l'action militaire. Troisièmement, il est demandé d'accorder aux équipes d'inspection le délai nécessaire à l'exécution de leur mandat et à l'accomplissement de leurs missions, tout en affirmant que l'Iraq est tenu de coopérer. Quatrièmement, l'obligation internationale de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Iraq est réaffirmée. Le Conseil de sécurité est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales et doit assumer son rôle en traitant la crise iraquienne dans tous ses aspects.

Les rapports de M. Blix et M. ElBaradei relèvent un progrès visible et constant dans plusieurs domaines, grâce à la coopération iraquienne avec les inspecteurs. Les rapports qui ont été présentés au Conseil vendredi dernier indiquent que l'Iraq coopère de façon active. La coopération de l'Iraq consiste en la destruction progressive des missiles Al Samoud 2 et autres vecteurs balistiques, ainsi qu'en la conduite d'entretiens avec des scientifiques irakiens aux conditions posées par les inspecteurs. Il va sans dire que ce niveau de coopération iraquienne représente un

bond qualitatif dans l'application de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité relative au désarmement de l'Iraq d'armes de destruction massive.

L'insistance de certains sur l'option militaire a conduit la communauté internationale à débattre de la nécessité ou non d'adopter une autre résolution. Cela a affaibli l'unité du Conseil et entravé les efforts de renforcement des inspections par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ces efforts auraient dû permettre à ces deux organismes de s'assurer de façon pacifique de l'élimination des armes de destruction massive en Iraq, en vue de lever les sanctions imposées à ce pays, qui ont causé de grandes souffrances au peuple iraquien.

Le projet de résolution dont est saisi le Conseil autoriserait l'usage automatique de la force. Elle fixe une date butoir irréaliste, contraire à l'échéancier demandé par M. Blix lui-même. En conséquence, cela aura pour effet de soumettre le programme de travail attendu pour bientôt aux considérations de l'échéancier de la guerre, et d'empêcher ainsi la mise en oeuvre de ce programme.

Il est à l'évidence de l'intérêt de la communauté internationale de renforcer le rôle des inspecteurs afin qu'ils puissent éliminer les armes de destruction massive, non seulement en Iraq, mais au Moyen-Orient dans son ensemble, notamment en Israël, conformément au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Bélarus. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ivanou (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes convaincus que sous votre direction avisée le Conseil saura surmonter avec succès les difficultés qui se présentent à lui.

La délégation de la République du Bélarus réitère son attachement ferme et sans faille au processus de désarmement pacifique de l'Iraq, dans le respect scrupuleux des exigences du Conseil de sécurité en vertu de la Charte des Nations Unies et dans le respect inconditionnel de toutes ses décisions sur la question.

Le Président et le Gouvernement de la République du Bélarus sont persuadés que les efforts soutenus des inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en Iraq ont apporté des résultats concrets et tangibles, qui confirment l'efficacité et la justesse de la voie choisie par le Conseil de sécurité dans la résolution 1441 (2002), c'est à dire le désarmement de l'Iraq par des voies politiques et diplomatiques, dans l'intérêt de tous les membres de la communauté internationale. Ces résultats, ainsi que le renforcement progressif de la coopération de l'Iraq avec la COCOVINU et avec l'AIEA ne sauraient être ignorés ou utilisés sans fondement pour justifier le recours à la force armée.

Nous sommes fermement opposés à toute forme d'ultimatum imposant un délai limité aux activités des inspecteurs et au processus qui doit conduire l'Iraq à appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La République du Bélarus est favorable à la poursuite du renforcement des activités d'inspection en Iraq et appelle le Gouvernement iraquien à exploiter toutes les ressources dont il dispose pour garantir la coopération la plus active possible avec la COCOVINU et l'AIEA.

L'entretien d'une tension continue autour de l'Iraq, et les intentions ouvertement belliqueuses préoccupent vivement le Président et le Gouvernement du Bélarus. Solidaire de la majorité des membres de la communauté internationale, le Bélarus ne voit pas d'autre solution que le désarmement pacifique de l'Iraq et invite les membres du Conseil de sécurité à faire preuve de fermeté et de sagesse en vue de maintenir la paix et de préserver le peuple iraquien et toute la région du fléau d'une guerre.

Le Président : Sur 47 orateurs inscrits sur ma liste, 28 ont pu s'exprimer. En raison de l'heure tardive, je propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à demain à 15 heures.

La séance est suspendue à 19 heures.